

Voluntary National Report to UNFF

Rapport national volontaire sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

Merci d'avoir pris le temps de remplir et présenter le rapport national volontaire au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Avant de commencer, veuillez prendre note des informations importantes suivantes :

1. Dans la résolution 2022/17, le Conseil Économique et Social a demandé au Secrétariat du FNUF de modifier le format de présentation du rapport national volontaire, en tenant compte des suggestions proposées par les membres du Forum, et de conduire une phase pilote pour l'utilisation du format modifié. Dans la même résolution, le Conseil a invité le Forum à envisager la création d'un comité consultatif pour l'établissement de rapports. Il a également demandé au Secrétariat de considérer d'établir une plateforme en ligne pour l'établissement de rapports au Forum, compte tenu de la nécessité de simplifier le processus, et de réduire au minimum la charge de travail liée à l'établissement des rapports, y compris les difficultés rencontrées par les pays en développement.
2. Dans le cadre de ce mandat, le Secrétariat du FNUF a modifié le format, en tenant compte des suggestions proposées par les membres du Forum et en liaison avec le groupe consultatif pour l'établissement des rapports. Le Secrétariat a également mis en place une plateforme en ligne pour la présentation du rapport national volontaire au Forum.
3. Le nouveau format est structuré autour des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OFM) et des cibles du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (UNSPF) et s'appuie sur le format précédent qui a été utilisé pour l'établissement de rapports au FNUF15.
4. Le format modifié est composé de douze sections, chacune comportant plusieurs questions:
 1. Informations générales
 2. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et les cibles associées
 3. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et les cibles associées
 4. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et les cibles associées
 5. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et les cibles associées
 6. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et les cibles associées
 7. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et les cibles associées
 8. Évaluation propre des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles correspondantes
 9. Contributions nationales volontaires
 10. Autres questions: Égalité entre les hommes et les femmes
 11. Autres questions: Journée internationale des forêts
 12. Réussites

Pour télécharger un fichier électronique PDF du format modifié de rapport volontaire, cliquez ici [anglais](#) | [espagnol](#) | [français](#)).

5. Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, nous vous invitons à consulter les experts des ministères nationaux compétents, les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF), les processus relatifs aux critères et indicateurs, ainsi que les parties prenantes concernées, le cas échéant. Seulement les informations qui ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées.
6. En complétant le rapport national, vous pouvez inclure les actions menées par le gouvernement, ainsi que par le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres parties prenantes. L'année 2020 étant utilisée comme référence, veuillez inclure toutes les actions entreprises depuis cette date. Le cas échéant, veuillez indiquer la source d'information ou fournir un lien hypertexte comme référence.
7. Tous les termes utilisés dans ce format modifié sont conformes aux termes et définitions utilisés par l'Agence des droits fondamentaux de la FAO.
8. Veuillez-vous référer aux notes explicatives ([anglais](#) | [espagnol](#) | [français](#)) pour des conseils plus détaillés lors de la rédaction du rapport national. D'autres ressources utiles sont disponibles:
[Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles \(E/RES/2017/4\)](#)
[Objectifs de développement durable et cibles \(A/RES/70/1\)](#)
9. La date limite pour la soumission des rapports nationaux au Secrétariat du FNUF est fixée au 30 juin 2025.

Instructions pour l'utilisation de la plateforme en ligne pour l'établissement de rapports

1. Un lien hypertexte dédié a été fourni au principal point focal national de la FNUF pour leur permettre de compléter leur rapport national. Vous pouvez partager ce lien avec d'autres fonctionnaires nationaux, des experts de votre pays et autres départements concernés afin de collaborer à un seul rapport national. Pour éviter d'effacer ou d'écraser accidentellement des sections complétées du rapport, veuillez-vous assurer que deux personnes ne travaillent pas en même temps sur la même section du rapport. Veuillez ne pas partager le lien dédié avec des personnes qui ne participent pas à la réalisation du rapport national du FNUF pour votre pays.
2. Le format du rapport est disponible en anglais, espagnol et français. Veuillez-vous sélectionner la langue à l'aide du menu situé dans le coin supérieur droit de la page.
3. Vous avez la possibilité d'interrompre et de reprendre la rédaction du rapport national. Vos réponses seront automatiquement sauvegardées et vous pourrez revenir au rapport à tout moment avant la date limite de soumission. Pour revenir au rapport, veuillez cliquer sur le lien figurant dans le courriel d'origine. Si vous travaillez avec un signal internet faible, vous pouvez vous connecter en utilisant un câble Ethernet plutôt que le Wi-Fi pour assurer une connexion plus stable.
4. Vous êtes invité à utiliser le navigateur de section pour passer d'une section à l'autre de l'enquête. Cliquez sur le bouton « Répondre » à côté de chaque section pour accéder aux questions de cette section. Une fois dans la section, utilisez les boutons « Sauvegarder et continuer » et « précédent » pour avancer ou revenir aux questions précédentes.
5. En cliquant sur « Review and download » dans le navigateur de sections, vous pourrez télécharger une copie PDF de vos réponses. Après le téléchargement, vous pouvez revenir aux questions pour modifier vos réponses, si nécessaire.
6. Avant de soumettre votre rapport, vous serez invité à télécharger une lettre d'accompagnement indiquant qu'il s'agit du rapport national officiel de votre pays. Cette étape est obligatoire. La lettre d'accompagnement doit comporter un en-tête officiel avec le nom complet du pays, du ministère et/ou de l'institution, l'adresse postale et électronique, le numéro de téléphone et la signature d'un haut fonctionnaire national autorisé. La taille de la lettre d'accompagnement ne doit pas dépasser 2 Mo.
7. Après la soumission, vous recevrez un courriel de confirmation et une copie PDF du rapport national.
8. En cas de questions ou de problèmes techniques, veuillez contacter Mme Nadine Souto (nadine.souto@un.org) et M. Tomasz Juszcak (juszczakt@un.org) du Secrétariat du FNUF.

1. Informations générales

1. Pays :

(Cette question est obligatoire)

Côte d'Ivoire

2. Point focal national du FNUF :

(Le point focal national recevra une copie PDF du rapport national du FNUF lors de sa soumission).

(Cette question est obligatoire)

Nom : : Conservateur-Général KOUASSI Yao Lucien

Titre : : Directeur Général des Forêts et de la Faune / Ingénieur Général des Eaux et Forêts (MSc)

Adresse : : 20 BP 650 Abidjan 20, République de Côte d'Ivoire.

Organisation : : Ministère des Eaux et Forêts

Téléphone : : + 225 07 07 34 07 83

Courriel : : kyaolucien@yahoo.fr

3. Personne à contacter au sujet du présent rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national du FNUF : (La personne de contact recevra une copie PDF du rapport national du FNUF lors de sa soumission).

Nom : : LOUKOU Koffi Maxime
Titre : : Chef de Service SIG / Ingénieur Principal des Eaux et Forêts / Master en Télédétection et SIG.
Adresse : : 20 BP 650 Abidjan 20
Organisation : : Ministère des Eaux et Forêts
Téléphone : : +225 07 07 32 27 52
Courriel : : lmaxkof@gmail.com

4. Les institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national : (Veuillez en ajouter au maximum cinq)

Nom de l'institution :

Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Courriel :

info@sodefor.ci

Adresse :

SIEGE SOCIAL : 01 BP 3770 ABIDJAN 01

Nom de l'institution :

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Courriel :

info@oipr-ci.org

Adresse :

<https://oipr-ci.org/>

2. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 1 et les cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 1: Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques

Cible 1.1: Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale

Cible 1.2: Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète

Cible 1.3: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Cible 1.4: Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 1.1: Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale

5. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les

résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) composante Côte d'Ivoire.

Brève description de l'action :

Le PIDACC/BN composante Côte d'Ivoire est un programme qui vise à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes par une gestion durable des ressources naturelles. Le programme a réalisé en 2024 diverses activités sur le terrain, notamment le financement de sous-projets au profit des communautés locales, des groupements de jeunes et de femmes. La sélection des bénéficiaires des sous-projets se fait par les Services techniques, les Collectivités territoriales et les Autorités administratives des zones concernées.

Principaux résultats obtenus :

De son démarrage (juillet 2019) à fin 2024, le programme a réalisé un total de 2648 hectares (ha) de reboisement intensif et 464 ha d'agroforesterie.

Ces réalisations se répartissent en deux axes majeurs :

1. Protection des Ressources et des Écosystèmes

Un reboisement de 525 ha a été effectué pour la protection des ressources naturelles. Cela inclut :

179 ha sur les berges.

346 ha dans les forêts classées.

Ces efforts ont été rendus possibles par la production d'environ 217 351 plants d'essences variées telles que le Teck (*Tectona grandis*), le Gmelina (*Gmelina arborea*), le Fraké (*Terminalia superba*), le Framiré (*Terminalia ivorensis*), l'Acacia mangium et l'Acajou (*Khaya senegalensis*).

2. Appui au Développement des Plantations Forestières et Agroforestières

Un reboisement total de 2587 ha a été dédié à l'appui au développement de plantations, incluant :

464 ha d'agroforesterie.

168 ha de reboisement de haute valeur.

373 ha de reboisement pour le bois énergie.

104 ha en forêts urbaines de Yamoussoukro

810 ha de pare-feux boisés.

Ces actions ont bénéficié de la production de 2 605 684 plants sur les parcelles, faisant partie des 5 630 000 plants prévus dans les contrats avec 40 groupements de pépiniéristes. Les principales essences utilisées sont le Teck, le Gmelina, le Fraké, le Framiré, l'Acacia mangium, l'Acajou et l'Akpi (*Ricinodendron heudelotii*)

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/cote_divoire_abn_programme_integre_de_developpement_et_dadaptation_aux_cc_dans_le_bassin_du_niger_-_p-z1-c00-066_-_eer_juin_2024.pdf

Action (titre abrégé) :

Programme d'Investissement Forestier (PIF 1 et 2)

Brève description de l'action :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 1 et 2 (PIF 1 et 2) est un projet du Gouvernement Ivoirien conduit par le Ministère des Eaux et Forêts et financé par la Banque mondiale. Entré en vigueur en 2022 pour une durée de 7 ans, il a pour objectif de conserver et augmenter le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Principaux résultats obtenus :

Projet PIF 1

en 2020:

a) 3 400 hectares de reboisement réalisé.

Projet PIF 2

en 2023 :

a) 2 233 hectares de reboisement réalisé;

b) 12 matériels offerts aux populations bénéficiaires.

Projet PIF 2

en 2024:

a) 1 500 hectares de reboisement réalisé;

b) 10 matériels offerts aux populations bénéficiaires pour un montant.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.2

1.3

1.4

2.1

2.2

2.3

2.4

2.5

3.1

3.2

3.3

4.1

4.2

4.3

4.4

4.5

5.1

5.2

5.3

5.4

6.3

6.4

6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6

15.1

15.2

15.b

Lien hypertexte :

<http://sitesodefortest.e-bordereaux.ci/index.php/actualite-sodefor/249-reboisement-2021>

Action (titre abrégé) :

Diverses initiatives de reboisement.

Les Opérations " 1 jour, 5 millions d'arbres plantés" et 1 jour, 50 millions d'arbres plantés.

Brève description de l'action :

Ces opérations de planting d'arbre ont été des rendez-vous de célébration de l'arbre et de la forêt ivoirienne en pleine reconstitution. Diverses opérations de reboisement ont été faites de 2021 à 2024. Ces opérations ont engagés la population dans toute sa diversité à planter chacun ou chacune un arbre afin que les objectifs assignés soient atteints. Ces opérations visent à inculquer aux populations une conscience environnementale afin de relever pour les 10 prochaines années, le défi de reboiser chaque année environ 300 000 ha de forêts dégradées et d'affirmer que « la gouvernance forestière accorde une place majeure à l'agroforesterie et au reboisement ».

Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats obtenus pendant deux années consécutives de lors des Opérations " 1 jour, 5 millions d'arbres plantés" et 1 jour, 50 millions d'arbres sont:

- en 2020: 6 426 302 arbres plantés;
- en 2021: 28 538 234 arbres plantés.

Diverses opérations de reboisement de 2021 à 2024 ont données les résultats suivants:

a) en 2021:

- Directions régionales des Eaux et Forêts: 26 197 ha;
- Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier: 3 019 ha;
- Projets: 5 913 ha;
- Société de Développement des Forêts (SODEFOR): 8 513 ha.

Cumul 2021 reboisement : 43 642 ha.

b) en 2022:

- Directions régionales des Eaux et Forêts: 36 569 ha;
- Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier: 3 500 ha;
- Projets: 3 348 ha;
- Société de Développement des Forêts (SODEFOR): 12 696 ha.

Cumul 2022 reboisement : 56 113 ha.

c) en 2023:

- Directions régionales des Eaux et Forêts: 33 773 ha;
- Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier: 3 700 ha;
- Projets: 726 ha;
- Société de Développement des Forêts (SODEFOR): 6 919 ha.

Cumul 2023 reboisement: 45 118 ha.

d) en 2024:

- Directions régionales des Eaux et Forêts: 14 026 ha;
- Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier: 3 846 ha;
- Projets: 3 769 ha;
- Société de Développement des Forêts (SODEFOR): 4 778 ha;
- Conseil café-cacao: 34 417 ha.

Cumul 2024 reboisement: 60 836 ha.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12773

Cible 1.2: Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète

6. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.2 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Programme d'Investissement Forestier Phase 2 (PIF 2).

Brève description de l'action :

L'objectif de ce programme projet est de conserver et augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Dans ce cadre les Composantes 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C3 ;*

Composantes 3 : Appui à la gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles ;* Composantes 4 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C4 de la zone de savane.

La mise en œuvre des activités issues des composantes participant à stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers ivoirien.

Principaux résultats obtenus :

Les résultats obtenus entre 2020 et 2024 sont les suivants:

a- 3 733 hectares ont été reboisés dans cinq (05) forêts classées de catégorie 4 dont 2 872 hectares en bois d'œuvre et 861 hectares en bois d'énergie notamment (43 hectares à Pierrhé, 668 hectares à Matiamba, 1774 hectares à Laka, 417 hectares à Ahua et 444 hectares à Loho).

b- 2 500 hectares correspondant à la situation/superficie des zones représentant des signes d'activités illégales ont été identifiés (récupéré ne représentant plus de zones illégales).

c- 21 605 hectares ont été placés sous protection renforcées en 2024 dans le parc national du mont Péko, la réserve naturelle de Mabi-Yaya, le parc national de Taï et le réserve du N'Zo.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communique/fip2_srms_april_26_2022.pdf

Action (titre abrégé) :

Projet de Paiement de Réductions des Émissions autour du parc national de Taï (PRE).

Brève description de l'action :

Le PRE est un programme de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) autour du Parc National de Taï. Il s'agit d'un programme de paiement basé sur les résultats qui s'inscrit dans le cadre du mécanisme REDD+. Le PRE a pour objectif de coordonner les initiatives contribuant à réduire les émissions de GES dans la zone autour du PNT et récompenser, selon une clé de répartition définie dans un plan de partage des bénéfices, toutes les parties prenantes ayant contribué à réduire les émissions à travers les activités de reboisement, d'agroforesterie et de conservation des forêts dans les régions de Cavally, du Gboklé, du Guémon de Nawa, et de San-Pédro. Ces actions devront permettre de stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers.

Principaux résultats obtenus :

Au compte des résultats obtenus, ce sont 508 bénéficiaires directs (populations locales) payés par transfert mobile, pour une valeur d'environ 60 millions de FCFA et 12 bénéficiaires indirects (Structures Techniques et Établissements sous-tutelle) par des paiements par virement bancaire pour un montant d'environ 05 milliards de FCFA.

Ces paiements couvrent la période de de notification d'octobre 2020 à décembre 2021 et se poursuivront par tranche jusqu'au second trimestre de 2025.

À terme, ce sont plus de 100 000 bénéficiaires qui recevront des paiements pour un montant global estimé à 12,5 milliards de FCFA.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://projetpre.ci/>

Action (titre abrégé) :

Les conventions de concession agro-forestière pour la conservation.

Breve description de l'action :

Les conventions de concession agro-forestière sont des outils importants pour la conservation, la réhabilitation et l'extension des forêts, impliquant le secteur privé dans la gestion des espaces forestiers. Ces conventions, établies entre l'État et des personnes morales ou physiques, visent à confier la gestion de forêts du domaine privé de l'État à ces derniers pour une durée déterminée, avec l'obligation de mettre en œuvre des plans d'aménagement validés par l'administration forestière. La mise en œuvre desdites conventions devra stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers.

Principaux résultats obtenus :

Au nombre des résultats, il y a soixante sept (67) forêts érigées en agro-forêts par décret n° 2024-800 du 05 septembre 2024.

Parmi elles, nous avons quarante et une (41) concédées par arrêtés ministériel au secteur privé, dont:

- 31 conventions de concession pour aménagement de forêts naturelles;
- 7 conventions de concession pour aménagement agroforestier;
- 3 conventions de concession pour aménagement écotouristique.

Élaboration de plan d'aménagement:

- 11 plans d'aménagement adoptés par l'administration forestier de 2024 à 2025;
- 11 plans d'aménagement en cours d'élaboration à la date du 19 juin 2025.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://lexterra.ci/data/domaine/forestier/Code/2024-09-05_D2024-800_Cr%C3%A9ation_67_agroforets_et_commercialisation_produits.pdf

Cible 1.3: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

7. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Mise en œuvre de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts.

Brève description de l'action :

Face à la dégradation du couvert forestier, le gouvernement ivoirien a adopté le 17 mai 2018, une nouvelle politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts qui a été décliné en une stratégie qui ambitionne de relever le taux de couverture forestière à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, il est prévu la reconstitution de 300 000 hectares par année. Cette stratégie devra permettre de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau national.

Principaux résultats obtenus :

Pour le Plan National de Développement (PND 2021-2025) pour l'année 2024:

Au titre de l'amélioration de la gouvernance des secteurs forêts, faune et ressources en eau, l'on a enregistré les réalisations suivantes :

- (i) le renforcement des capacités opérationnelles des structures en matière de gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau. A ce niveau plusieurs séances de renforcement de capacités des agents ont été organisées et ont permis de former 976 agents dans divers thématiques dans le secteur de la gouvernance, de développement forestier, de gestion des ressources fauniques et de gestion intégrée des ressources en eau.
- (ii) la gestion participative et transparente des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau qui consiste à impliquer tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles. Ainsi, plusieurs séances de sensibilisation des acteurs et des populations ont été réalisées sur toute l'étendue du territoire. A ce titre, ce sont 366 367 personnes sensibilisées en matière de gouvernance, gestion forestière, faunique et ressources en eau, sur une prévision de 208 180 personnes, soit un taux de réalisation de plus de 100%. Dans la même veine, la promotion de la cohésion sociale a-t-elle été faite par plusieurs rencontres entre les structures du Ministère des Eaux et Forêts et les autres couches sociales. A cet effet, 3 999 rencontres ont été réalisées sur une prévision de 5 531, soit un taux de réalisation de 69% au premier semestre 2024.
- (iii) Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF)
 - Reboisement de 69,77 ha dans les Directions Régionales de Yamoussoukro (25 ha), de Korhogo (24,77 ha) et de Dimbokro (20 ha) ;
 - Reboisement de 65,23 ha pour les projets REFOSACI (15 ha), projet 1 école 5ha (23,73 ha), projet 1 village 5ha (20 ha) et projet muraille verte (6,5 ha) ;
 - Réalisation de 06 missions de suivi-évaluation des différents reboisements réalisés dans 10 DREF abritant ces reboisements ;
 - Entretien des 658 ha reboisements réalisés en 2023.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://lexterra.ci/data/Pol_&_strat/2019%20Strat%C3%A9gie%20For%C3%AAts%20-%20mars%202019.pdf

Action (titre abrégé) :

La mise en œuvre du code forestier ivoirien de 2019.

Brève description de l'action :

Le code forestier ivoirien de 2019 se fonde sur les principes de gestion durable des forêts et de la diversité biologique. Ce Code fixe les règles relatives à la gestion durable des forêts. Elle vise notamment à: renforcer, au profit des générations présentes et futures, la contribution du secteur forestier au développement durable par la promotion des fonctions environnementales, socio-économiques et culturelles des ressources forestières; préserver et valoriser la diversité biologique et contribuer à l'équilibre des écosystèmes forestiers et autres écosystèmes associés; promouvoir la participation active des populations locales, des Organisations Non Gouvernementales et des associations à la gestion durable des ressources forestières pour l'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie, par la prise en compte, en matière forestière de leurs droits individuels et collectifs qui découlent des coutumes, de la loi portant Code Foncier Rural, de la présente loi ainsi que par la vulgarisation de la politique forestière; promouvoir la création des forêts communautaires, des forêts des collectivités territoriales, des forêts des personnes physiques et des personnes morales de droit privé; valoriser les ressources forestières par une transformation plus poussée du bois et une meilleure rentabilité des produits forestiers; favoriser la constitution d'un taux de couverture forestière représentant au moins 20% de la superficie du territoire national; promouvoir une culture éco-citoyenne. La mise en œuvre des textes réglementaires devra promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau national.

Principaux résultats obtenus :

La prise de quarante sept (47) textes d'application du code forestier dont:

- Le décret portant modalités de création des agro-forêts;
- le décret relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'État et des collectivités territoriales;
- le décret fixant les conditions et modalités de création et de gestion des forêts communautaires;
- le décret relatif aux conditions d'exercice de la profession de sylviculteur;
- le décret fixant les conditions de redéfinition des limites des forêts du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales;
- le décret déterminant les modalités de protection et de reconstitution des ressources forestières;
- le décret définissant les modalités de création, d'aménagement et de gestion des jardins botaniques;
- le décret portant modalités de classement de certaines forêts classées en parcs nationaux ou réserves.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/documents/lois-et-decrets>

Action (titre abrégé) :

Signature de l'Accord De Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) le 19 février 2019.

Brève description de l'action :

L'Union Européenne (UE) et la Côte d'Ivoire ont signé le 19 février 2019 un accord commercial juridiquement contraignant pour promouvoir le commerce durable de bois légal vers l'UE. Cet accord témoigne de l'engagement de la Côte d'Ivoire à renforcer la gouvernance forestière, à moderniser son secteur forestier et à lutter contre l'exploitation forestière illégale, tout en garantissant aux acheteurs de bois basés dans l'UE la légalité des produits bois en provenance de Côte d'Ivoire.

La signature de l'accord marque la fin d'un processus de négociation de dix ans, et met l'accent sur la mise en œuvre, y compris la mise en place d'un système de vérification visant à garantir la légalité et la traçabilité du bois. Une fois ce système pleinement opérationnel, la Côte d'Ivoire pourra délivrer des autorisations FLEGT.

L'autorisation FLEGT garantit le commerce légal et durable du bois, ce qui profite à la fois aux exportateurs et aux importateurs en garantissant la conformité avec les normes de légalité et en facilitant l'accès au marché de l'UE. En approuvant le bois sous autorisation FLEGT, les acheteurs contribuent à la préservation de l'environnement et au développement socio-économique des pays tropicaux, tout en favorisant des sociétés équitables et en luttant contre la corruption. L'autorisation FLEGT est une proposition gagnant-gagnant, qui assure la légalité, la gestion responsable des forêts et le progrès socio-économique dans le commerce du bois. La mise en œuvre de cet accord permettra de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau national.

Principaux résultats obtenus :

- La définition des grilles de légalité;
- Le développement et le déploiement du Système National de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité du bois (SNVLT).

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

www.boislegal.ci

Cible 1.4: Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

8. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.4? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Redynamisation du comité national de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse.

Brève description de l'action :

Le décret 2012-962 du 02 Octobre 2012 précise les missions du Comité national de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB) qui se résument comme suit :

- Concevoir et mettre en œuvre un système national de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse ;
- Elaborer les projets et programmes de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse ;
- Coordonner les actions de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse ;
- Travailler en relation avec les Organisations Non Gouvernementales chargées d'assurer le relais de la politique d'information, d'éducation et de sensibilisation auprès des populations ;
- Elaborer et de mettre en œuvre un programme national d'éducation, d'information et de sensibilisation de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse.

La redynamisation du comité national de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse doit permettre d'accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle nationale.

Principaux résultats obtenus :

La mise en œuvre des actions du Plan National de Développement (PND) sur la période 2021-2025 les résultats obtenus sont:

- l'intensification de la lutte contre les feux de brousse s'est poursuivie avec la réalisation de 1 404 sessions de formation des comités villageois;
- l'équipement de 117 comités villageois et
- la création de 1 045 nouveaux comités villageois.

la Construction d'une base opérationnelle pour intensifier la sensibilisation et la lutte active contre les feux de brousse dans les zones à risque.

- Chaque année, la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse est lancée par Monsieur le Ministre dans un village des localités à risque d'incendie.

Cette activité très médiatisée se réalise en présence des autorités administratives (Préfets – Sous-Préfets...), des Elus (Députés , Sénateurs, Présidents de Conseil Régionaux, Maires Des journées), des Chefs de Services, des autorités coutumières , des responsables des femmes, des jeunes, des élèves etc. Les quatre dernières éditions ont eu lieu Didiévi (2021) dans la Région du Béliér, à Taabo (2022) dans la Région de l'Agnéby-Tiassa, à Kangrassou (2023) dans la Région du N'Zi et de janvier 2024 à Boukébo (2024) dans la Région du Gbèkè. Ces cérémonies se déroulent chaque fois en présence de 800 à 1 500 personnes.

- A la suite du lancement de la campagne par Monsieur le Ministre, le CNDFB organise des caravanes de mobilisation communautaires qui sillonnent plusieurs localités.

Celles-ci ont concernées plusieurs départements de 2017 à 2025.

Ce sont : Séguéla – Kani - Mankono – Kounahiri – Zuénoula – Bouaflé – Yamoussoukro – Tiébissou – Didiévi – Toumodi – Djékanou – Taabo – Dimbokro – Bocanda – Kouassi Kouassikro – Béoumi – Bouaké - Botro — Sakassou – Katiola – M'Bahiakro – Ouélé – Prikro – Daoukro – Bongouanou – Abengourou – Agnibilékro – Koun Fao – Tanda – Bondoukou – Nassian – Bouna – Dianra – Touba – Ouaninou – Man – Biankouma...

Ces efforts permettent de d'accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques en Côte d'Ivoire.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

<https://www.fratmat.info/article/240196/economie/foret-le-comite-national-de-defense-dresse-le-bilan-de-ses-actions-et-prevoit-lavenir-ministere-des-eaux-et-forets>

Action (titre abrégé) :

Reboisement de reconversion pour densifier la couverture forestière.

Brève description de l'action :

Le reboisement vise à restaurer les zones dégradées et à augmenter la superficie des forêts, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité et à la conservation des écosystèmes. Le reboisement doit permettre aussi d'accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle nationale.

Principaux résultats obtenus :

Au titre du projet en 2024 les résultats obtenus sont:

- PIDDAC en 2024: 3 639 ha
- PIF 2 en 2023: 1522 ha;
- Bois de vène en 2024: 123,52 ha;
- Forest for Futur (F4F): 750 ha;
- Initiative Cacao-Forêt (ICF) en 2022: 89,783 ha
- Reboisement compensatoire en 2024: 3 128,88 ha.

Au titre du Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF)

- Reboisement de 69,77 ha dans les Directions Régionales de Yamoussoukro (25 ha), de Korhogo (24,77 ha) et de Dimbokro (20 ha) ;
- Reboisement de 65,23 ha pour les projets REFOSACI (15 ha), projet 1 école 5ha (23,73 ha), projet 1 village 5ha (20 ha) et projet muraille verte (6,5 ha) ;
- Réalisation de 06 missions de suivi-évaluation des différents reboisements réalisés dans 10 Directions Régionales des Eaux et Forêts abritant ces reboisements ;
- Entretien des 658 ha reboisements réalisés en 2023.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2017/03/Rapport-2022-Initiative-Cacao-et-Forets-Cote-d'Ivoire_French.pdf

Action (titre abrégé) :

Projets de restauration du couvert forestier mis en œuvre par la Société de Développement des Forêts (SODEFOR),

Brève description de l'action :

1- Projet de Connectivité Rurale en Côte d'Ivoire (PCR-CI). Ce projet est conjointement financé par la Banque mondiale et la Banque Asiatique de Développement. La SODEFOR est la structure en charge de l'exécution de :
o la sous composante 2.2 relative à la mise en place de 574 ha de haies vives dans le cadre de l'amélioration de parcours de 1 436 km de couloirs de transhumance ;
o la sous composante 2.3 qui concerne la création de 2 750 ha de bosquets.

2- Projet « Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines » : Le projet bénéficie d'un co-financement de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et de l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Projet d'Investissement Public (PIP). Il s'agit de mener des activités de recherche sur le bois de vène et de mettre en place 110 ha de plantations forestières dont 90 ha pour le compte de l'OIBT et 20 ha pour le compte du PIP.

3- Projet SCOLUR « Mise à l'échelle des innovations transformatrices en matière de systèmes alimentaires, d'utilisation et de restauration des terres à base de cacao en CI ». Ce vise à réaliser 5 000 ha de reboisements agroforestiers

4- Projet PROMIRE : Ce projet financé par la FAO vise à réhabiliter 500 ha de paysage dans les Régions du Sud-Comoé, Agnéby-Tiassa et la Mé.

5- Programmes de reboisements SODEFOR sur ressources propres

En outre, des reboisements sont réalisés par la SODEFOR sur fonds propres.

Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats obtenus sur la période 2020-2024

o la production de 22 530 502 de plants forestiers pour le reboisement
o la création de 29 898 ha de reboisement ;
o l'élaboration de 45 Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts Classées
o la production de 1 280 718 m³ de bois d'œuvre (Forêts naturelles et Plantations)
o la caractérisation morphologique du bois de vène et la sélection des individus élites par les chercheurs de l'Université Péléforo Gon Coulibaly dans le cadre du projet bois de vène.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

Défis à relever pour atteindre l'objectif 1

**9. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 1 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.**

Pour atteindre l'objectif 1, les principaux défis sont:

- 1- réduire la pression exercée par l'agriculture intensive, l'exploitation illégale du bois et l'urbanisation sur les forêts;
- 2- renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines;
- 3- sensibiliser et engager les communautés locales aux actions de reboisement et de régénération, afin de garantir un respect des ressources forestières;
- 4- mobiliser des financements adéquats et indispensable à la mise en œuvre de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts;
- 5- créer une synergie d'actions entre les différents ministères en matière de préservation et de gestion durable des forêts.

En surmontant ces défis, la Côte d'Ivoire peut contribuer de manière significative à la protection de ses forêts et à la lutte contre le changement climatique.

3. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 2 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 2: Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Cible 2.1: Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

Cible 2.2: Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

Cible 2.3: Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales

Cible 2.4: Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres

Cible 2.5: Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 2.1: Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

10. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Programme d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2)

Brève description de l'action :

A travers les composantes 2 et 4 du programme:

- Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C3 ;*
- Composante 4 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C4 de la zone de savane ;

le projet vise à lutter contre la pauvreté des populations tributaires des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Parmi les résultats obtenus de 2020 à 2024, il y a:

a- 439 personnes dont 175 femmes ont bénéficié de contrat de performance dans 5 forêts classées de catégorie 4 (Pierrhé, Matiemba, Laka, Ahua et 444 hectares à Loho) pour un montant global de 1 139 506 285 FCFA.

b- 2 530 personnes dont 1 975 femmes et 555 hommes ont bénéficié d'activités alternatives génératrices de revenus dans les forêts classées de catégorie 3 en 2024.

c- 1 303 bénéficiaires de micro-projets avec des moyens de subsistance améliorés ont été touchés en 2024 dont 819 femmes et 484 hommes.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/actualite/programme-dinvestissement-forestier-phase-2-pif-2>

Action (titre abrégé) :

Projet de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) autour du Parc National de Taï (PRE).

Brève description de l'action :

Le PRE est un programme de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) autour du Parc National de Taï. Il s'agit d'un programme de paiement basé sur les résultats qui s'inscrit dans le cadre du mécanisme REDD+. Le PRE a pour objectif de coordonner les initiatives contribuant à réduire les émissions de GES dans la zone autour du PNT et récompenser, selon une clé de répartition définie dans un plan de partage des bénéfices, toutes les parties prenantes ayant contribué à réduire les émissions à travers les activités de reboisement, d'agroforesterie et de conservation des forêts dans les régions de Cavally, du Gboklé, du Guémon de Nawa, et de San-Pédro. Le projet PRE vise à éliminer la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Ce sont 508 bénéficiaires directs (populations locales) payés par transfert mobile, pour une valeur d'environ 60 millions de FCFA et 12 bénéficiaires indirects (Structures Techniques et Établissements sous-tutelle) par des paiements par virement bancaire pour un montant d'environ 05 milliards de FCFA.

Ces paiements couvrent la période de de notification d'octobre 2020 à décembre 2021 et se poursuivront par tranche jusqu'au second trimestre de 2025.

À terme, ce sont plus de 100 000 bénéficiaires qui recevront des paiements pour un montant global estimé à 12,5 milliards de FCFA.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.4
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://environnement.gouv.ci/projet-pre-plus-de-12-milliards-de-fcfa-pour-les-acteurs-du-developpement-durable-autour-du-parc-national-de-tai/>

Action (titre abrégé) :

Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger (PIDACC/BN)

Brève description de l'action :

Le programme vise la lutte contre les changements climatiques par la sécurisation des systèmes de production agropastoraux, l'accroissement des stocks de carbone forestier, la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté.

Principaux résultats obtenus :

Les bénéficiaires directs sont les petits producteurs et les groupes vulnérables (femmes et jeunes) porteurs des sous-projets

30 648 bénéficiaires directs enregistrés dont 16 880 de femmes (55,077%) et 13 768 d'hommes (44,923%) depuis le démarrage du projet à date décembre 2024.

- des biens (petits matériels agricoles, kits pharmaceutiques, boutures/semences améliorées) ont été acquis directement par l'UNCP et mis à la disposition des bénéficiaires ;

- Les groupements bénéficient de l'encadrement des structures en convention avec le PIDACC/BN pour l'exécution des activités sur le terrain.

Zone centre: . Quarante (40) groupements de pépiniéristes d'un effectif moyen de 10 personnes par groupement ont bénéficié de 80 tricycles en vue de renforcer leurs capacités de production et de transport de plants.

En 2025: 200 millions FCFA remis aux populations pour un projet de reboisement dans le Nord ivoirien dont 2 062 paires de bottes, 600 brouettes, 2 000 chasubles, 2 000 arrosoirs et plusieurs machettes.

Le projet vise en outre à éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.aip.ci/149397/aip-pidacc-bn-du-materiel-dune-valeur-de-200-millions-fcfa-remis-aux-populations-pour-un-projet-de-reboisement-dans-le-nord-ivoirien/>

Cible 2.2: Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

11. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.2 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 2.3: Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales

12. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.3 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Promotion des produits forestiers comestibles.

Brève description de l'action :

Dans la gestion des forêts, des espèces forestières comestibles sont introduites ou favorisées pour constituer des sources d'alimentation et de nutrition pour les populations locales.

Entre autre le projet Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future).

Principaux résultats obtenus :

Entre 2022 et 2023, des mesures de restauration des paysages forestiers ont été mises en œuvre sur 750 hectares, avec un objectif total de 1 500 hectares. Les efforts ont inclus l'amélioration des plantations de cacao en intégrant différentes espèces d'arbres pour renforcer la biodiversité et la santé des sols. Des campagnes de plantation ont eu lieu sur des terres agricoles dégradées, réintroduisant des espèces locales pour améliorer la séquestration du carbone, restaurer les habitats et favoriser la biodiversité. En 2023, une étude sur certaines espèces de bois et produits forestiers non ligneux (PFNL) a été réalisée, avec des plans d'action dont la mise en œuvre débutera en 2024.

Le projet vise à améliorer les opportunités de vente des producteurs et à augmenter leurs revenus sur le long terme.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

<https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-fr-forests4future-cote-divoire.pdf>

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 2.4: Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres

13. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de

la cible 2.4 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Élaboration d'une stratégie de valorisation des produits forestiers.

Brève description de l'action :

La Stratégie de valorisation des produits forestiers (SVPF) a été validée le mardi 15 février 2022 au cours d'un atelier. Il s'agit d'une stratégie qui s'exécutera sur 25 ans et qui vise, d'une part, à opérationnaliser la Politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (PPREF), et d'autre part, à mettre en œuvre des actions et des activités efficaces.

Principaux résultats obtenus :

La SVPF bénéficie du soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) qui, par le projet C2D (Contrat de désendettement et de développement) dans son volet Appui institutionnel, accompagne les processus d'élaboration des stratégies sectorielles des trois secteurs.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

2.1
2.2
2.3
2.5
3.1
3.3

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

15.b

Lien hypertexte :

<https://news.abidjan.net/articles/704384/la-strategie-de-valorisation-des-produits-forestiers-validee-par-les-parties-prenantes>

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 2.5: Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

14. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.5 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.5, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Élaboration d'une stratégie nationale biodiversité.

Brève description de l'action :

Dans le respect de ses engagements en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité par l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, va procéder à l'actualisation de la Stratégie et du Plan d'actions nationaux de la biodiversité (Spanb).

Principaux résultats obtenus :

Le lancement de ce processus a eu lieu le jeudi 25 avril 2024, à Abidjan-Cocody.

Cette stratégie nationale a pour objectif d'enrayer et d'inverser le déclin de la biodiversité afin de contribuer à la "Vision 2025 de vivre en harmonie avec la nature". Il s'agit, d'harmoniser le contenu du Spanb en l'alignant aux objectifs définis au titre du Cadre mondial de la biodiversité.

Actions concrètes:

- Limiter la consommation d'espaces:

Réduire l'expansion urbaine et l'aménagement de nouvelles zones agricoles afin de préserver les milieux naturels.

- Protéger les écosystèmes:

Mettre en place des mesures de protection pour les écosystèmes les plus fragiles et les espèces menacées.

- Promouvoir l'agroécologie:

Encourager les pratiques agricoles durables, notamment l'agroforesterie, pour concilier production agricole et préservation de la biodiversité.

- Sensibilisation et éducation:

Mener des actions de sensibilisation et d'éducation du public à l'importance de la biodiversité et à la nécessité de la préserver.

- Gestion des forêts:

Mettre en place une stratégie nationale REDD+ pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, tout en favorisant le développement durable des communautés locales.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.fratmat.info/article/239162/economie/protection-de-la-biodiversite-la-cote-divoire-actualise-sa-strategie-et-plan-dactions-nationaux>

Action (titre abrégé) :

PROJET MAKORE: Office Ivoirien des Parcs et Réserve.

Brève description de l'action :

Le Projet d'appui à la préservation et à la valorisation des aires protégées de Côte d'Ivoire (projet MAKORE) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 3e Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé entre la Côte d'Ivoire et la France. Bénéficiant d'un montant de 15 milliards de FCFA et d'une durée de cinq (05) ans, il entend renforcer la gestion des aires protégées pour améliorer leur état de conservation et leur valorisation au profit des communautés riveraines, dans un contexte de vulnérabilité climatique accrue.

Principaux résultats obtenus :

C'est environ 192 000 hectares de biodiversité qui sera amélioré, ainsi que les conditions de vie de plus de 400 000 habitants des villages périphériques. Cinq (05) aires protégées sont ciblées. Il s'agit notamment, du Parc National des Iles Ehotilé et les Réserves de Lamto, du Mont Nimba, du Haut Bandama et de Mabi-Yaya.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://environnement.gouv.ci/mise-en-oeuvre-du-projet-makore-les-differentes-activites-devoilees-aux-parties-prenantes/>

Action (titre abrégé) :

Projet de sauvegarde du bois de vène dans les forêts classées de Palé et Boundiali.

Brève description de l'action :

La Société de développement des forêts (SODEFOR), en partenariat avec l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) et l'Organisation non gouvernementale (ONG) Animation Rurale de Korhogo (ONG A. R. K.), ont lancé officiellement le projet de reboisement de 230 hectares de bois de Vène dans les forêts classées de la Palé et de Boundiali, lors d'un atelier le mardi 31 octobre 2023 à Boundiali.

Le projet a pour objectif de sauvegarder le bois de Vène (*Pterocarpus Erinaceus* POIR) et reconstituer la couverture forestière tout en luttant contre la pauvreté en milieu rural.

Principaux résultats obtenus :

en 2024 il y a eu 123,52 ha de reboisement réalisé dans le cadre du projet Bois de vène.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://news.abidjan.net/articles/725522/la-sodefor-lance-un-projet-de-reboisement-dans-les-forets-classees-de-pale-et-boundiali>

Défis à relever pour atteindre l'objectif 2

15. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 2 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

Les défis à relever sont:

- la promotion des chaînes de valeurs des espèces forestières comestibles;
- la promotion des paiements pour services environnementaux (PSE).

4. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 3 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 3: Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Cible 3.1: Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

Cible 3.2: Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

Cible 3.3: Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 3.1: Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

16. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Programme d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).

Brève description de l'action :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2) a pour objectif entre autre de conserver et augmenter le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Parmi ces composantes, il y a la gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles. Le projet doit permettre d'accroître sensiblement la superficie, à l'échelle nationale des forêts protégées.

Principaux résultats obtenus :

- 3 733 hectares ont été reboisés dans cinq (05) forêts classées de catégorie 4 dont 2 872 hectares en bois d'œuvre et 861 hectares en bois d'énergie notamment (43 hectares à Pierrhé, 668 hectares à Matiamba, 1774 hectares à Laka, 417 hectares à Ahua et 444 hectares à Loho).
- 21 605 hectares ont été placés sous protection renforcées en 2024 dans le parc national du mont Péko, la réserve naturelle de Mabi-Yaya, le parc national de Taï et le réserve du N'Zo.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://pif2.ci/>

Action (titre abrégé) :

Création des réserves naturelles volontaires (RNV).

Brève description de l'action :

La création de réserves naturelles volontaires (RNV) est un processus encadré par la loi, permettant la protection de la faune et de la flore sur des propriétés privées ou des terres gérées par des collectivités territoriales ou des établissements publics. Ces RNV sont établies pour des raisons de conservation de la biodiversité, le développement de l'écotourisme, l'éducation et la recherche scientifique. La création des réserves naturelles volontaires permet d'accroître sensiblement la superficie, à l'échelle nationale les forêts protégées.

Principaux résultats obtenus :

- Création de la réserve naturelle volontaire Eden de Agnéby-Tiassa: le 12 mars 2025 - Le Conseil des ministres a adopté un décret portant création d'une réserve naturelle d'environ 49 hectares à Alani (Rubino);
- Création de la Réserve Naturelle Volontaire « Corridor Ecologique de Taï »: le 1er août 2024- Le gouvernement a créé la Réserve Naturelle Volontaire « Corridor Ecologique de Taï », d'une superficie de 197,6 hectares, et située le long de la rivière Saro, dans le département de Taï. « Cette aire protégée est créée à la demande de la municipalité de Taï, pour contribuer à la restauration des écosystèmes, à la conservation de la diversité biologique et à la lutte contre les changements climatiques dans la localité »;
- Création de la Réserve naturelle du Cavally: le 13 septembre 2023 - Le Conseil des ministres a adopté un décret portant création d'une réserve naturelle du Cavally d'une superficie de 66 453 hectares dans le département de Taï;
- Création de la réserve naturelle volontaire "Forêt des Marais Tanoé Ehy" : le 22 décembre 2021 - Le Conseil des ministres a adopté un décret portant création d'une réserve naturelle "Forêt des Marais Tanoé Ehy" d'une superficie de 10 787 hectares dans le département de Tiapoum;
- Création de la réserve naturelle volontaire "Aluikpli": le 04 mai 2022 - Le Conseil des ministres a adopté un décret portant création d'une réserve naturelle volontaire "Aluikpli": d'une superficie de 111 hectares dans le département de Tiassalé.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://lexterra.ci/data/FC/T-Z/Tanoé-Ehy.pdf>

Action (titre abrégé) :

Les projets de restauration et conservation de la biodiversité.

Brève description de l'action :

La Côte d'Ivoire met en œuvre plusieurs projets de restauration et de conservation de la biodiversité, notamment la réhabilitation de forêts dégradées, la connexion de zones protégées et la restauration de mangroves. Ces projets visent à préserver les écosystèmes, à lutter contre la déforestation et la dégradation des sols, et à améliorer les moyens de subsistance des communautés locales.

Principaux résultats obtenus :

- Projet (FOLAB): « Approche de durabilité et de mise à l'échelle pour la transformation de la gestion, la restauration et la conservation des paysages forestiers et la biodiversité en Côte d'Ivoire », le projet a déjà reboisé 40 hectares de mangrove entre 2023 et 2024, et compte restaurer 100 autres en 2025;
- Projet PROMIRE (Promouvoir une Production de Cacao sans Déforestation pour Réduire les Émissions): de 2021 à 2025, le projet a permis de convertir 3 448 hectares de plantations de cacao conventionnel dégradées en systèmes agroforestiers améliorés et durables. Parmi ces superficies, 2 054 hectares ont été développés en partenariat avec un groupement féminin.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.fao.org/cote-divoire/actualites/detail-events/ru/c/1736223/>

Cible 3.2: Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

17. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de

développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2)

Brève description de l'action :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2) est structuré en 5 composantes pour apporter un appui à : l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatifs (PAPF) des Forêts Classées (FC) (1), la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C3 (2) ; la gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles (3) ; la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C4 de la zone de savane (4). Le projet assure également l'administration, la coordination et les aspects de sauvegardes (5). Les trois (03) premières composantes du projet permettront d'augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme.

Principaux résultats obtenus :

a- 3 733 hectares ont été reboisés dans cinq (05) forêts classées de catégorie 4 dont 2 872 hectares en bois d'œuvre et 861 hectares en bois d'énergie notamment (43 hectares à Pierrhé, 668 hectares à Matiemba, 1774 hectares à Laka, 417 hectares à Ahua et 444 hectares à Loho).
b- 21 605 hectares ont été placés sous protection renforcées en 2024 dans le parc national du mont Péko, la réserve naturelle de Mabi-Yaya, le parc national de Taï et le réserve du N'Zo.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Action (titre abrégé) :

Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Brève description de l'action :

La SODEFOR réalise chaque année à travers des projets un important reboisement dans les forêts classées. Ce reboisement a plusieurs objectifs. D'abord, pour constituer des forêts naturelles enrichies et des plantations forestières qui permettent de produire du bois d'œuvre et du bois énergie de qualité. Ensuite, sur le plan environnemental, le reboisement est fait pour conserver la biodiversité, permettre aux forêts d'être de véritables puits de carbone, protéger les sols et les berges des cours d'eau. Enfin, pour apporter un grand appui financier aux populations qui sont pleinement associées aux travaux de reboisement moyennant des revenus.

Le reboisement est fait avec des essences variées dont des espèces locales et exotiques. Les essences principales plantées sont le Teck, le Samba, le Gmelina, le Cedrela, le Fraké ; le Framiré, l'Acajou, le Niangon et le Sipo. Les actions de la SODEFOR permettent d'augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme.

Principaux résultats obtenus :

- En 2021, c'est plus de 13 millions de plants qui ont été mis en terre pour 11 985 ha à raison 1111 pieds par ha;
- projet CI-ENERGIE et du projet SUCRIVOIRE: 185 ha de reboisements ont été réalisés;
- le Programme d'Investissement Forestier (PIF), et le projet NESTLE dans plusieurs forêts classées dont Matiamba à Bouaké, Niégré Sud à San Pedro et Ahua à Dimbokro: 6034 ha ont été réalisés;
- Dans le cadre des reboisements agro-sylvo-pastoral, 2824 ha ont été réalisés;
- S'agissant des reboisements des opérateurs du bois: 2942 ha de reboisement ont été réalisés.

L'on note qu'au total 11985 ha ont été reboisés en 2021.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<http://sitesodefortest.e-bordereaux.ci/index.php/actualite-sodefor/249-reboisement-2021>

Action (titre abrégé) :

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Brève description de l'action :

L'office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable. Les actions de l'OIPR permettent d'augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme.

Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats obtenus à partir de 2020 sont:

- Un (1) plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Comoé a été élaboré pour la période allant de 2015 à 2024.
- Un (1) plan d'aménagement et de gestion du parc national du Banco allant de 2019 à 2028.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://rris.biopama.org/sites/default/files/2019-03/PAG_DU_PARC_NATIONAL_DE_LA_COMOE.pdf

Cible 3.3: Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

18. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Défis à relever pour atteindre l'objectif 3

19. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 3 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

Les ambitieux programme du Ministère des Eaux et Forêts et de la SODEFOR sont dominé par la reconstitution du couvert forestier.

Aussi, un accent particulier est mis sur :

- la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF);
- La protection des forêts grâce à l'important renforcement en agents techniques reçus du Ministère des Eaux et Forêts ;
- La poursuite de l'amélioration de la gouvernance ;
- La mobilisation des ressources en particulier des fonds climatiques et de l'expertise ;
- La bonne exécution des marchés et autres conventions avec les partenaires, notamment les chocolatiers;
- La mise en œuvre du plan de restructuration s'il est adopté par le Gouvernement.

5. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 4 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 4 : Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

Cible 4.2: Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

Cible 4.4: Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

Cible 4.5: Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

20. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.1? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Signature de l'Accord de Partenariat Volontaire Flegt (APV-FLEGT).

Brève description de l'action :

L'APV étant un accord commercial bilatéral entre l'Union Européenne (UE) et un pays producteur et exportateur de bois. Il a pour but d'améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que le bois et (ou) le produit bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires ivoiriennes. La mise en œuvre de l'APV doit permettre de mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Le lundi 19 février 2024 à Bruxelles, à la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Laurent TCHAGBA, l'Ambassadeur représentant la présidence du Conseil de l'UE, Monsieur Willem van de VOORDE et la Commissaire Européenne chargée des Partenariats Internationaux Madame Jutta URPILAINEN ont signé l'Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application des Règlements Forestières, la Gouvernance et le Commerce du bois et des produits dérivés (APV-FLEGT).
L'accord rentrera en vigueur après la notification mutuelle de la ratification par les deux partis.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=16403&d=3

Action (titre abrégé) :

Signature de Convention entre le Ministère des Eaux et Forêts et le groupe Eni.

Brève description de l'action :

L'objectif du projet est de préserver et de restaurer ces forêts, réduire les émissions de CO2 résultant de la conversion d'écosystèmes naturels en d'autres utilisations des terres, promouvoir et soutenir le développement des communautés locales et améliorer la qualité de vie dans la zone du projet. Cette convention a permis de mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Le jeudi 28 novembre 2024, au Parc des Expositions d'Abidjan, Monsieur Laurent TCHABGA, Ministre des Eaux et Forêts et Monsieur LUCA Faccenda, Directeur Général du groupe ENI Côte d'Ivoire, ont signé une Convention pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de 14 forêts classées en Côte d'Ivoire sur une superficie de 155.000 hectares dans les régions des Lagunes et de la Comoé, situées respectivement au Sud et Sud-Est du pays, en vue de la compensation des émissions de gaz à effet de serre issues du développement du gisement Baleine produit par le groupe Eni Côte d'Ivoire et son partenaire PETROCI Holding.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.eni.com/content/dam/enicom/documents/eng/sustainability/2023/local-report/Eni-Local-Report-Cote-d-ivoire-2023-Fra-print.pdf>

Action (titre abrégé) :

Signature d'Accord de prêt de 100 Milliards de FCFA entre la Côte d'Ivoire et la Banque Européenne d'investissement (BEI) pour la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de réhabilitation et d'Extension des Forêts.

Brève description de l'action :

Ce programme prévoit la réhabilitation de 120 000 hectares de terres, en priorité dans les forêts classées, et encourage l'adoption de pratiques d'agroforesterie durable, notamment dans la filière cacao. Ce financement s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne « Cacao Durable » et vise également à renforcer les capacités de gestion des communautés locales et de l'administration forestière.

Principaux résultats obtenus :

Le mardi 12 novembre 2024 à Baku en Indonésie en marge de la COP28, Monsieur le vice-président de la BEI, Ambroise Fayole, lors d'une cérémonie organisée au Stand de la Côte d'Ivoire à Baku a annoncé l'octroi d'un prêt de 100 milliards de FCFA de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à la Côte d'Ivoire pour la restauration de son couvert forestier. Cet accord de prêt a été signé entre les deux partis à Abidjan, le 17 janvier 2025, sous la présidence du Premier Ministre, S.E.M Robert Beugré MAMBÉ.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=17836

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

21. Depuis 2020, votre pays a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières nettement plus importantes pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts ?

Oui

22. Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :
(Sélectionner toutes les réponses applicables)

Financement national public
Financement national privé
Financement public international, y compris l'aide publique au développement
Financement mixte
Financement international privé

23. Dans la négative, veuillez décrire les principales difficultés rencontrées :

Cible 4.2: Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

24. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Signature de Convention de Partenariat entre la Direction Régionale des Eaux et Forêts du District Autonome d'Abidjan et la Fondation NSIA.

Brève description de l'action :

La convention est un appui de la Fondation NSIA à la Direction Régionale des Eaux et Forêts d'Abidjan pour la mise en œuvre de certaines opérations de gestion forestière sur l'étendue du territoire de compétence de la Direction Régionale.

Principaux résultats obtenus :

Le lundi 18 novembre 2024, s'est déroulé dans les locaux de la Fondation NSIA, sis à Cocody 2 plateaux Vallon, la signature d'une Convention de partenariat entre ladite Fondation et le Ministère des Eaux et Forêts à travers la Direction Régionale du District Autonome d'Abidjan.
La convention est signée pour une durée de trois (03) ans renouvelables d'un commun accord entre les deux (02) parties.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Action (titre abrégé) :

Signature de convention avec le consortium Fadox-Allcot.

Brève description de l'action :

Cette convention est une première phase en la mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour la création de plantations agroforestières dans les forêts classées de Niellepouo (64.370 hectares) et Suito (21.950 hectares) dans le Nord de la Côte d'Ivoire en vue de la génération de crédits carbone.

Principaux résultats obtenus :

Abidjan, le 06 février 2024, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a signé une convention avec le consortium Fadox-Allcot composé de l'entreprise émiratie Fadox Group International et de l'entreprise suisse Allcot AG, pour la réhabilitation de 86.000 hectares de forêt.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Action (titre abrégé) :

Signature de Convention entre le Ministère des Eaux et Forêts et le Conseil Régional de la Mé.

Brève description de l'action :

La convention nationale signée en septembre 2024 vise à aménager 2 000 hectares de la Forêt Classée de Agbo 2 située dans la région de la ME.

Principaux résultats obtenus :

Le lundi 30 Septembre 2024, une signature de convention a eu lieu entre le Ministère des Eaux et Forêts représenté par son premier responsable, Monsieur Laurent TCHAGBA et le Conseil Régional de la Mé représenté par son Président, Monsieur le Premier Ministre Patrick Achi, pour l'aménagement de 2 000 hectares de la Forêt Classée de Agbo 2.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

25. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Projet CIFOR-ICRAF en Côte d'Ivoire.

Brève description de l'action :

Les principaux domaines de recherche en Côte d'Ivoire comprennent le développement de chaînes de valeur durables et rentables pour les cultures d'arbres, la restauration des paysages agricoles et forestiers, et la promotion de pratiques d'agriculture climato-intelligente pour des moyens de subsistance et des systèmes agricoles résilients. Grâce à un partenariat public-privé avec les principaux acteurs de l'industrie du cacao, dont Mars Wrigley, Unilever, Cémoi, Cargill, Conseil Café Cacao, et les ministères en charge de l'agriculture et de la forêt, CIFOR-ICRAF travaille à l'avant-garde de la transformation des paysages cacaoyers et forestiers. Il développe et affine également les moyens les plus efficaces de revitaliser le secteur du cacao du pays ainsi que les ressources forestières.

Principaux résultats obtenus :

Des activités récentes depuis 2020 ont visé la restauration des paysages de cajou pour une productivité résiliente, ainsi que la durabilité économique, sociale et écologique des chaînes de valeur des cultures d'arbres. CIFOR-ICRAF soutient également le renforcement des capacités des acteurs nationaux afin d'accroître les solutions naturelles basées sur les arbres par la promotion de systèmes agroforestiers rentables et durables.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

<https://www.cifor-icraf.org/fr/sites/afrique/cote-divoire/>

Action (titre abrégé) :

Signature d'un partenariat entre le CSRS et l'INADCI pour réhabiliter le couvert forestier en Côte d'Ivoire.

Brève description de l'action :

En 2021, le Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS) et l'Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire (INADCI) ont signé un partenariat en vue de réhabiliter le couvert forestier en Côte d'Ivoire.

Cet accord signé avec le CSRS, vise à soutenir « le plan vert » de l'INADCI qui projette reboiser au minimum 10 Ha de forêts par an sur 10 ans et ce, jusqu'en 2033

Principaux résultats obtenus :

L'accord est en cours d'exécution. Les données ne sont pas encore rendues public.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.csrs.ch/fr/blog/cote-divoire-aip-le-csrs-et-linadci-signent-un-partenariat-pour-rehabiliter-le-couvert-forestier-en-cote-divoire>

Action (titre abrégé) :

Programme de recherche forêt et environnement au Centre National de Recherche Agronomique (CNRA).

Brève description de l'action :

Le CNRA a pour missions d'initier et exécuter des recherches dans le domaine agricole notamment dans le secteur forestier.

L'objet de recherche au cours de la période 2020-2023, a concerné les besoins en matériel végétal de qualité pour le reboisement, la promotion de techniques alternatives de reboisement, notamment les plantations en mélange, la promotion de nouvelles essences de bois d'oeuvre, valorisation des produits et sous-produits forestiers et l'étude des interactions entre le climat, les forêts et les sols.

Principaux résultats obtenus :

Les capacités de production du CNRA en semences et plants forestiers et agroforestiers sont renforcées. Des techniques d'exploitation essences secondaires et des bois de petits diamètres sont mises au point. Des techniques de valorisation énergétique des biomasses forestières et agricoles est assurée. Les services éco systémiques fournis par les forêts, les systèmes de productions agricoles et agroforestiers sont évalués. Le fonctionnement des agroforêts à base de cacao est évalué. L'appui au transfert des technologies éprouvées est assuré.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://cnra.ci/wp-content/uploads/2021/12/10-Progr-FE-2020-2023-VF.pdf>

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

26. Votre pays est-il engagé dans une coopération internationale et/ou des partenariats public-privé pour promouvoir la gestion durable des forêts ?

Oui

27. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Gouvernements
Organisations et/ou processus intergouvernementaux
Secteur privé
Organisations non gouvernementales

28. Veuillez préciser les types de coopération et/ou de partenariats public-privé dans lesquels votre pays est engagé :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Nord-Sud
Sud-Sud
Nord-Nord
Triangulaire

29. Veuillez préciser les domaines de coopération et/ou les partenariats public-privé dans lesquels votre pays est engagé :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Science
Technologie
Innovation

Cible 4.4: Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

30. Depuis 2020, votre gouvernement a-t-il élaboré ou mis en œuvre des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui

31. Depuis 2020, votre pays a-t-il eu accès à des financements pour parvenir à une gestion durable des forêts et pour mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui

32. Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Financement national public
Financement national privé
Financement public international, y compris l'aide publique au développement
Financement international privé
Financement mixte

Cible 4.5: Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

33. La collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations relatives aux forêts dans votre pays, par exemple par le biais d'évaluations scientifiques multidisciplinaires, se sont-elles améliorées depuis 2020 ?

Oui

34. Dans l'affirmative, veuillez décrire les améliorations (250 mots maximum).

La cité balnéaire de Grand Bassam a abrité le lundi 18 septembre 2023, la cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier régional relatif à l'évaluation des ressources forestières mondiale. Une soixantaine de participants issus de 24 pays d'Afrique francophone ont pris part à cette session de renforcement des capacités organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La réalisation de l'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN), menée entre 2019 et 2021, a permis de donner au gouvernement ivoirien des leviers d'actions lui permettant une gestion optimale de ses ressources. Un second volet du projet vise à renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques intervenant dans ce domaine. Il s'agissait de s'assurer que les équipes nationales maîtrisent la méthodologie d'inventaire sur le terrain et le maniement des outils numériques de collecte des données.

35. Votre pays réalise-t-il un inventaire forestier national ?

Oui

36. Si oui, en quelle année l'inventaire le plus récent a-t-il été réalisé ?

2021

Défis à relever pour atteindre l'objectif 4

37. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 4 dans votre pays ?

Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

Les défis sont immenses et exigent des réponses collectives. La gestion durable des forêts est confrontée à plusieurs défis majeurs qui entravent la mobilisation des ressources nécessaires. Tout d'abord, la déforestation rapide, souvent causée par l'agriculture intensive et l'exploitation illégale des ressources forestières, nécessite des financements conséquents pour des initiatives de reforestation et de conservation.

Ensuite, le manque de forte sensibilisation et d'implication des communautés locales dans la gestion des forêts constitue un obstacle. Il est essentiel d'intensifier l'intégration des populations dans les processus décisionnels afin de garantir leur engagement et leur soutien. De plus, la coordination entre les différents acteurs, y compris le gouvernement, les ONG et le secteur privé, est souvent insuffisante, ce qui complique la mise en œuvre de projets cohérents et efficaces.

Un autre défi réside dans le financement lui-même. Les ressources financières disponibles sont souvent limitées. Il est crucial de diversifier les sources de financement, en explorant d'avantages des partenariats public-privé et en attirant des investissements étrangers.

Enfin, la gouvernance et la transparence dans la gestion des fonds alloués à la conservation des forêts doivent être renforcées pour instaurer la confiance et encourager davantage d'investissements. En surmontant ces défis, la Côte d'Ivoire pourra mobiliser les ressources nécessaires pour assurer une gestion durable de ses forêts, essentielle à la préservation de la biodiversité et au bien-être des générations futures.

6. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 5 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 5 : Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cible 5.1: Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Cible 5.4: Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 5.1: Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

38. Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable et/ou les stratégies de réduction de la pauvreté ?

Oui

39. Si oui, veuillez préciser lesquels :
(Sélectionnez les deux réponses, le cas échéant)

Plans nationaux de développement durable
Stratégies de réduction de la pauvreté

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

40. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 5.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 5.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT).

Brève description de l'action :

L'UE et la Côte d'Ivoire signent un accord commercial sur le bois afin de renforcer la gouvernance forestière et de lutter contre l'exploitation forestière illégale à Bruxelles, le lundi 19 février 2024.

Principaux résultats obtenus :

Bruxelles, le lundi 19 février 2024, à la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, le Ministre des Eaux et Forêts Monsieur Laurent TCHAGBA, l'Ambassadeur représentant la présidence du Conseil de l'UE Monsieur Willem van de VOORDE et la Commissaire européenne chargée des Partenariats Internationaux Madame Jutta URPILAINEN ont signé l'Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application des Règlements Forestières, la Gouvernance et le Commerce du bois et des produits dérivés (APV-FLEGT).

Cette cérémonie fait suite à la conclusion des négociations au mois de juin 2022 suivi du paraphe de l'accord par les parties ivoirienne et européenne le 19 octobre 2022 à Abidjan. L'autorisation FLEGT garantit le commerce légal et durable du bois, ce qui profite à la fois aux exportateurs et aux importateurs en garantissant la conformité avec les normes de légalité et en facilitant l'accès au marché de l'UE. En approuvant le bois sous autorisation FLEGT, les acheteurs contribuent à la préservation de l'environnement et au développement socio-économique des pays tropicaux, tout en favorisant des sociétés équitables et en luttant contre la corruption. L'autorisation FLEGT est une proposition gagnant-gagnant, qui assure la légalité, la gestion responsable des forêts et le progrès socio-économique dans le commerce du bois.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

**5.3
5.4
6.3
6.4**

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

**6.6
15.1
15.2
15.b**

Lien hypertexte :

<https://flegtvpafacility.org/ue-cote-divoire-signent-accord-commercial-gouvernance-forestiere-lutter-contre-exploitation-forestiere-illegale/>

Action (titre abrégé) :

La Direction de la Police Forestière et de l'Eau (DPFE).

Brève description de l'action :

La Direction de la Police Forestière et de l'Eau est chargée :

- de surveiller et de contrôler le domaine forestier de l'Etat, des collectivités et des particuliers, et de les préserver contre les défrichements ;
- de faire respecter la réglementation forestière, faunique et des ressources en eau ;
- de rechercher et de constater les infractions en matière d'exploitation forestière, de faune et des ressources en eau ;
- de traiter, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, tout dossier litigieux ;
- de contrôler les opérations effectuées au titre des activités courantes ;
- de constater les infractions en matière forestière, faunique et des ressources en eau telles que définies par les différents codes spécifiques ;
- de lutter contre toute forme de violation des textes en vigueur pour assurer la protection de la forêt, de la faune et des ressources en eau ;
- de faire appliquer la réglementation en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;
- de procéder aux transactions telles que prévues dans les Codes Forestier, de l'Eau et de la Faune ;
- d'exploiter toute information relative à des activités illégales et d'intervenir sur ordre de la hiérarchie.

Les actions de la Police Forestière permettent d'améliorer la gouvernance et la police des forêts et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé.

Principaux résultats obtenus :

- Au titre de la conservation, de l'exploitation et de l'aménagement durable des forêts, les activités de sensibilisation des populations sur la gestion et l'usage rationnelle des ressources naturelles, ont touché 257 728 personnes sur la période 2021-2024. De plus, les limites de douze (12) forêts classées de la région du Tchologo ont été matérialisées et leurs plans d'aménagement réalisés en vue d'assurer une conservation durable de ces espaces protégés. L'ensemble des missions de surveillance des forêts classées ont permis de répertorier 884 infractions.

*** Autres principales réalisations et actions:**

-Lutte contre l'exploitation illégale:

La direction a mené des opérations de lutte contre le sciage illégal, saisissant des véhicules, tronçonneuses et bois sciés.

-Sensibilisation et collaboration:

Des campagnes de sensibilisation ont été organisées pour impliquer les populations et les opérateurs de la filière forestière dans la protection des ressources.

-Renforcement des capacités:

La direction a participé à des ateliers de formation et des rencontres avec des partenaires pour améliorer la gestion des ressources.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

5.1

5.3

5.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution-et-organisation>

Action (titre abrégé) :

La Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI)

Brève description de l'action :

La Brigade Spéciale de Surveillance et d'intervention est chargée :

- de rassembler les informations aux motifs de protection des ressources naturelles dans les domaines rural et classé ;
- d'intervenir rapidement en cas d'infractions dans les domaines rural et classé ; de participer à la sécurisation des ressources forestières, fauniques et en eau dans les domaines rural et classé ;
- de constater les infractions en matière forestière, faunique et des ressources en eau telles que définies dans le Code Forestier, de l'eau et de la faune ;
- de dresser les procès-verbaux de constatation des infractions ou délits et/ou de saisie et de les traiter ;
- de rechercher et de saisir tous produits forestiers et fauniques frauduleux ;
- de diligenter les enquêtes et de procéder à des auditions.

Les actions de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention permettent d'améliorer la gouvernance et la surveillance des forêts et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé.

Principaux résultats obtenus :

Dans l'optique de renforcer les capacités opérationnelles et infrastructurelles des structures chargées de la gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau, le Gouvernement a procédé à l'acquisition et à la mise à disposition de 77 véhicules et de matériels techniques et militaires. Le renforcement du personnel des eaux et forêts s'est traduit par le recrutement de 2000 agents de 2021 à 2024 portant l'effectif total des agents à près de 5000. De plus, deux bases avancées de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention ont été installées à Morondo et à NOÉ. Les séances de renforcement de capacités des agents ont permis de former 2 715 agents sur les thématiques relatives à la gouvernance, au développement forestier, à la gestion des ressources fauniques et à la gestion intégrée des ressources en eau.

Voici quelques autres résultats clés de la BSSI :

- Saisies de bois illégal:

La BSSI a saisi d'importantes quantités de bois sciés à façon, ainsi que des camions utilisés pour le transport illégal.

- Destruction de forêts:

Les opérations de la BSSI ont permis de réduire la destruction de forêts, avec des chiffres montrant une diminution de l'équivalent de terrains de football détruits, selon le Ministère des Eaux et Forêts |.

- Amendes et procédures judiciaires:

Les auteurs d'infractions forestières ont été sanctionnés par des amendes au profit de la régie du Ministère des Eaux et Forêts et ont fait l'objet de procédures judiciaires.

- Mise en place de bases avancées:

La BSSI a renforcé sa présence sur le terrain avec l'inauguration de bases avancées dans des zones stratégiques comme Morondo et Noé.

- Recrutement:

La BSSI a recruté de nouveaux agents pour renforcer ses capacités opérationnelles, avec des promotions nommées en l'honneur de personnalités importantes

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

5.1
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/ministere/attribution-et-organisation>

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

41. Depuis 2020, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international illégal de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

Oui

42. Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'action :

Nouvelle législation
Amélioration de l'application de la législation existante
Contrôles des exportations
Contrôles des importations
Accords bilatéraux entre les pays exportateurs et importateurs

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

43. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 5.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 5.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).

Brève description de l'action :

L'objectif de développement du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2) est de conserver et augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention. Les structures et agences de mise en œuvre du projet sont variées et concernent d'autres département ministériels, à savoir :

- l'Unité de Coordination du Projet (UCP-PIF 2);
- la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), sous tutelle du Ministère des Eaux et Forêts;
- Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), sous tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique;
- CARE INTERNATIONAL.

Principaux résultats obtenus :

Les résultats obtenus en 2024 sont transversaux:

- 5000 agriculteurs (chef d'exploitation) ont été recensés dans les trois (03) agro-forêts des Rapides Grah, de la Haute Dodo et de Scio;
- 05 études faune et 05 études flore ont été réalisées dans les forêts C4 de Kobo, Matiamba, Loho, Pyerrhé et Haut Bandama ;
- 07 cartes d'occupations ont été réalisées dans les forêts C4 de Kobo, Matiamba, Loho, Pyerrhé, Haut Bandama, N'Zi Supérieur et Bandama Supérieur ;
- 2530 personnes dont 1975 femmes et 555 hommes ont bénéficié d'activités alternatives génératrices de revenus dans les FC C3 ;
- 191 personnes dont 33 femmes ont été formées à l'agroforesterie dans le cadre des visites d'échange réalisées dans les plantations modèles (Beki et Azaguié) ;
- 1303 bénéficiaires de microprojets avec des moyens de subsistance améliorés ont été touchés en 2024 dont 819 femmes et 484 hommes ;
- 2500 ha correspondant à la situation / superficie des zones représentant des signes d'activités illégales ont été identifiés (récupéré puisqu'elle ne représentant plus de zones illégales);
- 21 605 ha ont été placés sous protection renforcées dans PN du Mont Peko, Réserve naturelle de Mabi Yaya, PNT et Réserve du N'Zo;
- 1 PAG (plan d'aménagement et de gestion) de Mont Péko validé ;
- 3733 hectares ont été reboisés dans cinq (05) FC de catégorie 4 dont 2 872 ha en bois d'œuvre et 861 ha en bois énergie notamment (430ha à Pierrhé, 668ha à Matiamba, 1 774 ha à Laka, 417 ha à Ahua et 444 ha à Loho);
- 439 personnes dont 175 femmes ont bénéficié de contrats de performance dans cinq (05) FC C4 (Pierrhé, Matiamba, Laka, Ahua et 444 ha à Loho) ;
- 1 convention a été signée avec une association de femme (MALEBI) portant sur quatre (04) FC C4 (Ahua, Laka, Fetekro et Matiamba);
- 30 tricycles ont été acquis dont 15 ont été distribués aux contractants de reboisement et 15 en cours de distribution aux associations de femmes.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

<https://projects.banquemonddiale.org/fr/projects-operations/procurement-detail/OP00308713>

Action (titre abrégé) :

Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts de Côte d'Ivoire (SPREF).

Brève description de l'action :

Abidjan, 17 mai 2024, le ministère des Eaux et Forêts a identifié 14 forêts situées dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire à restaurer avec l'appui du groupe pétrolier ENI, dans le cadre de la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts de Côte d'Ivoire (SPREF).

Principaux résultats obtenus :

Le ministre des Eaux et Forêts, Laurent Tchagba, a précisé que cette étude dont le protocole d'accord a été signé en 2022 entre son département et ENI a permis d'identifier les forêts classées potentiellement adaptées au développement d'un projet de compensation des émissions de gaz à effet de serre et les principales activités visant à exécuter pour développer le projet.

La mise en œuvre de ce projet dans les 14 forêts classées permettra de conserver 80 000 hectares des forêts, de reboiser plus de 13 000 ha de forêts dégradées, de réaliser plus de 60 000 ha d'agroforesterie.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.aip.ci/62883/cote-divoire-aip-le-ministere-des-eaux-et-forets-identifie-14-forets-classees-a-restaurer-avec-lappui-deni/>

Action (titre abrégé) :

Initiative Cacao-Forêts (ICF).

Brève description de l'action :

En 2023, l'ICF a réalisé des avancées notables en matière de systèmes de traçabilité, de protection des forêts et d'adaptation aux changements climatiques, comme détaillé dans le rapport publié récemment.

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat représentant 85% du commerce mondial du cacao, visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'ICF est conforme à la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension du Gouvernement de Côte d'Ivoire. Elle en est une composante essentielle. Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) assure la coordination de l'Initiative en Côte d'Ivoire.

Principaux résultats obtenus :

En 2023, 82 % du cacao provenant directement des entreprises signataires en Côte d'Ivoire était traçable jusqu'au niveau des parcelles.

La forêt classée du Cavally, l'un des six paysages prioritaires de l'ICF, a été reclassée en réserve naturelle, renforçant ainsi son statut de conservation. La collaboration dans ce paysage s'est élargie à de nouveaux partenaires, dont Touton et CocoaSource, qui ont rejoint Nestlé et Earthworm. À Yapo-Abbé et à Bossématié, des évaluations complètes de l'utilisation des terres, l'engagement des parties prenantes et des études de référence ont débuté. Ces travaux aboutiront à des plans d'investissement finalisés d'ici la fin de l'année 2024.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

<https://worldcocoafoundation.org/news-and-resources/press-release/l-initiative-cacao-and-forets-publie-ses-derniers-rapports-annuels-relever-les-defis-et-promouvoir-un-changement-durable>

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

44. Veuillez décrire les types de mécanismes mis en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et/ou la mise en œuvre des politiques et programmes liés à la forêt (250 mots maximum).

Le PIF 2 est structuré en 5 composantes. Le Ministère des Eaux et Forêts, la SODEFOR et Care International interviennent dans les composantes 1, 2, 4 et 5. L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves Intervient dans la composante 3. L'Unité de Coordination du Projet assure la mise en œuvre de toutes ces composantes.

Le programme PIDACC regroupe 9 projets – pays et un projet régional qui est géré par l'Autorité du Bassin du Niger (composée par le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad) qui met l'accent sur i) le développement des outils des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique, ii) la formation des cadres des pays, iii) la coordination et le suivi afin d'assurer une mise en œuvre des projets pays en synergie pour l'atteinte des objectifs régionaux. Le PIDACC et les projets qui les composent s'articulent autour de trois composantes : (i) Développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles (ii) Développement de la résilience des populations ; et (iii) Coordination et gestion du programme.

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat représentant 85% du commerce mondial du cacao, visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'ICF est conforme à la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Cible 5.4: Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

45. Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les processus de décision concernant la planification et le développement de l'utilisation des terres ?

Oui

Défis à relever pour atteindre l'objectif 5

46. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 5 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

Plusieurs défis majeurs doivent être relevés :

- Tout d'abord, lutter contre la déforestation illégale et l'exploitation non réglementée des ressources forestières ;
- Mettre en application les textes réglementaires en matière de gestion forestière ;
- Actualiser certains textes réglementaires en matière de gestion forestière ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la gestion forestière ;
- Mettre en œuvre les activités prévues dans la Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) ;
- Inciter plus de conventions en matière de gestion forestière ;
- Assurer une gestion participative des ressources forestières en impliquant les parties prenantes et les communautés locales.

7. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 6 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 6: Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

Target 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions>

L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

47. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF).

Brève description de l'action :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat représentant 85% du commerce mondial du cacao, visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'ICF est conforme à la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension du Gouvernement de Côte d'Ivoire. Elle en est une composante essentielle. Le Ministère des eaux et forêts (MINEF) assure la coordination de l'Initiative en Côte d'Ivoire.

L'ICF est facilitée par IDH, the Sustainable Trade Initiative et la Fondation mondiale du cacao (WCF), avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères néerlandais (BUZA) et Partnerships for Forests (P4F) au travers du Département Gouvernemental pour le Développement International du Royaume-Uni, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), et de la Banque mondiale.

Ces actions combinées permettent de renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Au nombre de la coordination, nous pouvons citer les actions suivantes:

- Mise en place du Cadre institutionnel et des partenariats Organes de gouvernance (arrêté interministériel signé par 7 ministres);
- Adoption du plan d'action et du budget de la phase pilote Élaboration et validation du schéma de planification M&E et du cadre des résultats ;
- Cartographie et surveillance des forêts par l'actualisation de la cartographie des parcs et réserves et des limites administratives des forêts classées et données correspondantes.
- Développement de l'outil Starling par la SODEFOR sur la forêt de Cavally et de l'outil IMAGE en liaison avec le Ministère du Plan ;
- Préparation à la mise en place du système national de traçabilité du cacao et le recensement des producteurs et de leurs vergers en cours (élément de la traçabilité)
- Accord du Conseil Café-Cacao (CCC) pour le financement de l'étude de faisabilité du système national de traçabilité ;
- Financement des actions de l'Initiative Cacao et Forêts;
- Programme de réduction d'émission de carbone (incitations basées sur des paiements en fonction des résultats et performance : forêts classées et espace rural autour parc national de Taï) ; financement basé sur les performances, en faveur du privé et des communautés ;
- Mise en place du Cadre politique et juridique Adoption de la Politique et de de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts Élaboration, adoption et promulgation du code forestier en juillet 2019 ;
- Élaboration de la norme du cacao durable (en cours).

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/projet/initiative-cacao-et-forets>

Action (titre abrégé) :

Le programme intégré de Développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN).

Brève description de l'action :

Le projet renforce la capacité des petits producteurs, des femmes et des jeunes par la formation et la dotation en équipements de production, de transformation et de valorisation des produits agricoles. PIDACC fait la promotion à l'accès des femmes aux postes de décision qui constitueront au moins 30% des membres des différents comités qui est mis en place. Les services techniques des niveaux régional, national et local (ABN, SFN, zones d'intervention) disposent des outils et des guides pratiques et manuels sur les différentes approches développées. Ce qui permet d'assurer le suivi des résultats du programme et la répliquabilité des bonnes pratiques.

Principaux résultats obtenus :

En 2024, au titre du reboisement 3 248,27 hectares de sites ont été reboisés dont:

1) 2 681,27 hectares reboisés dans la zone centre du pays avec:

- a) 952,5 hectares de bois de haute valeur;
- b) 373,24 hectares de bois énergie;
- c) 485,6 hectares d'agroforesterie;
- d) 809,93 hectares de pare feu;
- e) 60 hectares reboisés dans la forêt urbaine de Yamoussoukro

2) 567 hectares reboisés dans la portion nationale du bassin du Niger (zone nord-ouest du la Côte d'Ivoire) avec:

- a) 146 hectares de berges reboisés;
- b) 15 hectares reboisés pour l'enrichissement des berges;
- c) 60 hectares réalisés pour la conservation des eaux et du sol dans les parcelles cultivées;
- d) 346 hectares reboisés dans les forêts classées.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 6.6
- 15.1
- 15.2
- 15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/magazine/les-defis-ecologiques-en-2025>

Action (titre abrégé) :

Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future)

Brève description de l'action :

Le projet travaille à la restauration des paysages forestiers, renforce la bonne gouvernance forestière et soutient le processus FLEGT de l'UE. La population rurale est le principal bénéficiaire et devrait obtenir des avantages économiques en diversifiant ses sources de revenus, notamment grâce à l'accès aux chaînes de valeur basées sur les arbres. Les activités liées à la RPF sont mises en œuvre dans sept villages de la région centre-est, en mettant l'accent sur la planification de l'utilisation des terres, les droits fonciers, les chaînes de valeur et l'agroforesterie.

Principaux résultats obtenus :

Entre 2022 et 2023, des mesures de restauration des paysages forestiers ont été mises en œuvre sur 750 hectares, avec un objectif total de 1 500 hectares. Les efforts ont inclus l'amélioration des plantations de cacao en intégrant différentes espèces d'arbres pour renforcer la biodiversité et la santé des sols. Des campagnes de plantation ont eu lieu sur des terres agricoles dégradées, réintroduisant des espèces locales pour améliorer la séquestration du carbone, restaurer les habitats et favoriser la biodiversité. En 2023, une étude sur certaines espèces de bois et produits forestiers non ligneux (PFNL) a été réalisée, avec des plans d'action dont la mise en œuvre débutera en 2024. Le projet vise à améliorer les opportunités de vente des producteurs et à augmenter leurs revenus sur le long terme.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-fr-forests4future-cote-divoire.pdf>

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

48. Des mécanismes de coordination et de coopération intersectorielles sont-ils en place pour promouvoir la gestion durable des forêts et mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts ?

Oui

49. Dans l'affirmative, veuillez préciser les secteurs concernés :

Changement climatique
Biodiversité
Énergie
Développement rural
Utilisation des terres

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

50. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.4? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2).

Brève description de l'action :

Le projet PIF 2 joue un rôle crucial dans la promotion d'une compréhension commune de la gestion durable des forêts. Tout d'abord, il favorise la sensibilisation des différentes parties prenantes, y compris les communautés locales, les autorités gouvernementales et les acteurs du secteur privé, sur les enjeux liés à la gestion durable des forêts. Cela se fait à travers des ateliers, des formations et des campagnes d'information qui expliquent les principes de durabilité et l'importance de la conservation des ressources forestières.

De plus, le projet PIF 2 s'attache à établir un cadre d'indicateurs clairs et mesurables pour évaluer la gestion durable des forêts. Ces indicateurs permettent de suivre les progrès réalisés et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. Ils incluent des critères environnementaux, sociaux et économiques, garantissant ainsi une approche holistique de la gestion forestière.

En impliquant les communautés locales dans le processus de définition de ces indicateurs, le projet assure que les réalités et les besoins locaux sont pris en compte, ce qui renforce l'appropriation des initiatives de gestion durable. En somme, le projet PIF 2 contribue à créer un consensus autour de la gestion durable des forêts en Côte d'Ivoire, tout en fournissant des outils pratiques pour mesurer et améliorer cette gestion. Cela favorise une approche collaborative et intégrée, essentielle pour la préservation des forêts et le développement durable du pays.

Principaux résultats obtenus :

Parmi les résultats obtenus, il y a:

a- 439 personnes dont 175 femmes ont bénéficié de contrat de performance dans 5 forêts classées de catégorie 4 (Pierrhé, Matiemba, Laka, Ahua et 444 hectares à Loho) pour un montant global de 1 139 506 285 FCFA.

b- 2 530 personnes dont 1 975 femmes et 555 hommes ont bénéficié d'activités alternatives génératrices de revenus dans les forêts classées de catégorie 3 en 2024.

c- 1 303 bénéficiaires de micro-projets avec des moyens de subsistance améliorés ont été touchés en 2024 dont 819 femmes et 484 hommes.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/fip2_srms_april_26_2022.pdf

Action (titre abrégé) :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF).

Brève description de l'action :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat représentant 85% du commerce mondial du cacao, visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'ICF est conforme à la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

L'ICF est facilitée par IDH, the Sustainable Trade Initiative et la Fondation mondiale du cacao (WCF), avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères néerlandais (BUZA) et Partnerships for Forests (P4F) au travers du Département Gouvernemental pour le Développement International du Royaume-Uni, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), et de la Banque mondiale.

L'ICF veille à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts à travers ces initiatives.

Principaux résultats obtenus :

En 2024, les principaux résultats par domaine d'intervention et indicateurs clés sont:

* Reboisement & restauration forestière:

- 5 000 ha restaurés dans les forêts classées
- 727 ha restaurés en zones rurales et d'approvisionnement
- 31 160 ha reboisés au total (dont 16 681 ha en forêts classées)
- 2 265 155 arbres plantés (dont 265 155 par les entreprises)

* Agroforesterie:

- 251 755 ha convertis en systèmes agroforestiers par les entreprises
- 40 000 ha convertis selon la norme ARS 1000 par les structures publiques
- 7 678 723 arbres multi-usages plantés dans les exploitations
- 660 077 arbres plantés hors exploitations

* Appui aux producteurs:

- 735 148 producteurs formés
- 201 309 personnes appuyées dans la diversification des revenus
- 461 910 bénéficiaires d'un appui pour l'épargne et l'accès au financement
- 237 511 membres actifs dans les groupes d'épargne communautaire (VSLA)

* Inclusion sociale:

- 171 496 femmes impliquées dans des initiatives d'autonomisation
- 30 675 jeunes impliqués dans des activités structurantes
- 83 904 bénéficiaires de paiements pour services environnementaux (PSE), dont 31 717 nouveaux

* Traçabilité et conformité réglementaire:

- 1 016 739 exploitations géolocalisées
- 2,7 millions d'hectares cartographiés
- 91 % du cacao sourcé directement traçable
- 78 % des coopératives certifiées connectées au SNTC

* Surveillance forestière:

- SNSF déployé dans 12 régions forestières
- 1 189 alertes vérifiées
- 3 539 missions de terrain effectuées
- 200 agents formés (QGIS, SNAP)
- 300 équipements numériques distribués

* Financement climatique & durable:

- 500 millions USD pour la Facilité Verte annoncée à la COP29
- 29 milliards FCFA mobilisés via LOCAL Plus
- Soutiens complémentaires du FIDA, de la BEI, et de COFINA

* Projets emblématiques:

- PROMIRE : 3 448 ha convertis en agroforêts (dont 2 054 ha portés par des femmes)
- SCAFRA (La Mé) : développement d'activités maraîchères, fruitières et avicoles
- Karidja (Haut-Sassandra) : restauration de 100 000 ha pour éviter 1 Mt CO₂/an via Verra

* Gouvernance et sensibilisation communautaire:

- Plus de 2 100 personnes impliquées dans les campagnes de sensibilisation .

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://eauxetforets.gouv.ci/projet/initiative-cacao-et-forets>

Action (titre abrégé) :

Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future).

Brève description de l'action :

Le projet travaille à la restauration des paysages forestiers, renforce la bonne gouvernance forestière et soutient le processus FLEGT de l'UE. La population rurale est le principal bénéficiaire et devrait obtenir des avantages économiques en diversifiant ses sources de revenus, notamment grâce à l'accès aux chaînes de valeur basées sur les arbres. Les activités liées à la RPF sont mises en œuvre dans sept villages de la région centre-est, en mettant l'accent sur la planification de l'utilisation des terres, les droits fonciers, les chaînes de valeur et l'agroforesterie.

Principaux résultats obtenus :

Entre 2022 et 2023, des mesures de restauration des paysages forestiers ont été mises en œuvre sur 750 hectares, avec un objectif total de 1 500 hectares. Les efforts ont inclus l'amélioration des plantations de cacao en intégrant différentes espèces d'arbres pour renforcer la biodiversité et la santé des sols. Des campagnes de plantation ont eu lieu sur des terres agricoles dégradées, réintroduisant des espèces locales pour améliorer la séquestration du carbone, restaurer les habitats et favoriser la biodiversité. En 2023, une étude sur certaines espèces de bois et produits forestiers non ligneux (PFNL) a été réalisée, avec des plans d'action dont la mise en œuvre débutera en 2024. Le projet vise à améliorer les opportunités de vente des producteurs et à augmenter leurs revenus sur le long terme.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-fr-forests4future-cote-divoire.pdf>

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

51. Des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui

52. Dans l'affirmative, veuillez préciser quels ensembles de critères et d'indicateurs sont utilisés :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Nationales ou infranationales

Régionaux ou internationaux (par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le processus de Montréal et la proposition de Tarapoto sur les critères et indicateurs de durabilité des forêts amazoniennes)

53. Dans l'affirmative, veuillez préciser à quelles fins les critères et indicateurs sont utilisés :
(Sélectionnez toutes les re qui s'appliquent)

Générer des informations pour les rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts

Surveiller et évaluer l'état et la gestion des forêts

Examiner et élaborer des politiques forestières nationales et des outils de gestion durable des forêts

Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes

Rendre compte des forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) : : FAO, CEDEAO, OIBT, GIZ, UE, UA

Cible 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

54. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.5? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.5, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) .

Brève description de l'action :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat.

Les acteurs sont IDH, the Sustainable Trade Initiative et la Fondation mondiale du cacao (WCF), le Ministère des Affaires Étrangères néerlandais (BUZA) et Partnerships for Forests (P4F), l'Agence américaine pour le développement international (USAID), et de la Banque mondiale.

Le projet Initiative Cacao Forêt en Côte d'Ivoire joue un rôle essentiel dans le renforcement de la contribution et de la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum sur les forêts. Tout d'abord, ce projet favorise un dialogue inclusif entre les différents acteurs, notamment les producteurs de cacao, les ONG, les autorités locales et les entreprises. En créant des espaces de concertation, il permet à chaque partie prenante d'exprimer ses préoccupations et de contribuer à l'élaboration de solutions communes pour la gestion durable des forêts.

Ensuite, l'Initiative Cacao Forêt met en avant l'importance de la durabilité dans la production de cacao, en sensibilisant les agriculteurs aux pratiques agroforestières qui préservent les forêts tout en améliorant leur rendement. Cela incite les producteurs à s'engager activement dans des pratiques respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi leur rôle dans la conservation des ressources forestières.

De plus, le projet facilite l'accès à des ressources financières et techniques pour les parties prenantes, ce qui leur permet de mettre en œuvre des initiatives concrètes en faveur de la durabilité. En intégrant les préoccupations environnementales dans les stratégies de production de cacao, l'Initiative Cacao Forêt contribue à aligner les intérêts économiques des producteurs avec les objectifs de conservation des forêts.

Enfin, en mobilisant un large éventail d'acteurs autour d'une vision commune, le projet renforce la synergie entre les initiatives locales et les objectifs nationaux, favorisant ainsi une approche collaborative et intégrée pour la gestion durable des forêts en Côte d'Ivoire.

Principaux résultats obtenus :

En 2024, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) a franchi une étape dans la consolidation de ses engagements en faveur d'une cacaoculture durable, de la restauration écologique et de la gouvernance inclusive en Côte d'Ivoire. Cette dynamique s'est traduite par une intensification des actions sur le terrain, un renforcement du cadre réglementaire, une implication des acteurs privés et communautaires, ainsi qu'une diversification des mécanismes de financement.

L'année 2024 a été marquée par la restauration de 5 000 hectares de forêts classées, en complément de 331 hectares restaurés en zones rurales et 396 hectares dans les zones d'approvisionnement directes des entreprises. 2 millions d'arbres ont été plantés grâce à la synergie entre le Programme d'Investissement Forestier (PIF2), les projets privés et les actions communautaires, auxquels s'ajoutent 265 155 arbres plantés par les entreprises dans le cadre de leurs programmes spécifiques.

En matière d'agroforesterie, 251 755 hectares de cacaoyères ont été aménagés en systèmes agroforestiers par les entreprises, en complément des 40 000 hectares aménagés selon la norme ARS 1000 par les structures publiques. Ce déploiement a permis de distribuer plus de 7,6 millions d'arbres multi-usages et d'appuyer 104 351 nouveaux producteurs dans l'adoption de pratiques agroécologiques durables.

L'ICF a intensifié son appui aux petits producteurs, en particulier aux femmes et aux jeunes. 735 148 producteurs ont été formés pour professionnaliser leurs pratiques agricoles ; 201 309 personnes ont été accompagnées dans la diversification de leurs revenus hors cacao, et 461 910 bénéficiaires ont reçu un appui pour l'épargne ou l'accès au financement. 237 511 personnes participent désormais à des groupes d'épargne communautaire (VSLA), marquant une hausse de plus de 50 % par rapport à 2023.

Sur le volet traçabilité, 1 016 739 exploitations agricoles ont été géolocalisées, couvrant 2,7 millions d'hectares et assurant une traçabilité de 91 % du cacao sourcé directement. 78 % des coopératives certifiées sont désormais connectées au Système National de Traçabilité du Cacao (SNTC), interopérable avec les plateformes privées grâce à des API dédiées. L'ICF contribue ainsi activement à la mise en conformité de la filière avec les exigences du Règlement Européen contre la Déforestation Importée (RDUE).

Le Système National de Suivi des Forêts (SNSF) a été étendu à 12 régions forestières, avec plus de 1 189 alertes vérifiées et 3 539 missions de terrain effectuées. Plus de 200 agents ont été formés à l'analyse géospatiale (QGIS, SNAP), et 300 équipements numériques ont été distribués. Le SNSF évolue désormais vers une plateforme participative, accessible aux collectivités et OSC, avec alertes communautaires en temps réel.

Sur le plan financier, la Facilité Verte de 500 millions de dollars, lancée à la COP29 avec la BAD et le CIF, soutient les projets de croissance verte. Le programme LOCAL Plus a mobilisé 29 milliards FCFA pour le financement climatique local. D'autres mécanismes ont été activés via le FIDA, la BEI et COFINA, en appui aux producteurs, aux coopératives et aux PME du secteur.

Dans le cadre des paiements pour services environnementaux (PSE), 83 904 personnes ont bénéficié de soutiens incitatifs à la protection forestière, tandis que le projet Karidja, en cours dans la forêt classée du Haut-Sassandra, vise la restauration de 100 000 ha pour éviter 1 Mt de CO₂/an via une certification Verra.

L'année 2024 aura donc constitué une étape pivot, traduisant un passage d'une phase expérimentale à une mise à l'échelle ambitieuse, collective et résolument tournée vers une cacaoculture durable, équitable et résiliente.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://initiativecacaoforets.ci/>

Action (titre abrégé) :

Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future).

Brève description de l'action :

Le projet travaille à la restauration des paysages forestiers, renforce la bonne gouvernance forestière et soutient le processus FLEGT de l'UE. La population rurale est le principal bénéficiaire et devrait obtenir des avantages économiques en diversifiant ses sources de revenus, notamment grâce à l'accès aux chaînes de valeur basées sur les arbres. Les activités liées à la RPF sont mises en œuvre dans sept villages de la région centre-est, en mettant l'accent sur la planification de l'utilisation des terres, les droits fonciers, les chaînes de valeur et l'agroforesterie.

Principaux résultats obtenus :

Les résultats concernent la contribution à la mise en œuvre du Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire (2021-2025) en créant les impacts suivants :

➤ Renforcement de la législation et de la gouvernance forestière : Grâce à des activités de conseil, le projet vise à affiner et à communiquer efficacement la législation forestière, aboutissant à des cadres juridiques améliorés et à une meilleure application pour promouvoir le commerce légal du bois (licences FLEGT), la durabilité dans le secteur forestier et la propriété privée des forêts.

➤ Restauration des paysages forestiers : Le soutien technique et financier aux mesures de RPF devrait accroître durablement la base de ressources naturelles et améliorer sa valeur économique.

➤ Renforcement des chaînes de valeur forestières : En se concentrant sur l'amélioration des chaînes de valeur du bois et des PFNL, le projet vise à augmenter les revenus de la population locale, en particulier des femmes et des jeunes.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.3
4.4
4.5
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
15.2
15.b

Lien hypertexte :

<https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-fr-forests4future-cote-divoire.pdf>

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

55. Depuis 2020, les grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 ?

Oui

56. Si oui, veuillez décrire leur implication en 250 mots maximum :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat.

L'ICF est facilitée par IDH, the Sustainable Trade Initiative et la Fondation mondiale du cacao (WCF), avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères néerlandais (BUZA) et Partnerships for Forests (P4F) au travers du Département Gouvernemental pour le Développement International du Royaume-Uni, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), et de la Banque mondiale.

Le projet Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future) est mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Il est mis en œuvre par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. La zone d'intervention du projet est la Côte d'Ivoire, sur l'ensemble du territoire et dans les régions d'Agnéby-Tiassa, de Moronou et d'Indénié-Djuablin.

Défis à relever pour atteindre l'objectif 6

57. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 6 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

L'initiative Cacao et Forêts offre une opportunité unique de concilier agriculture et préservation de la forêt en Côte d'Ivoire, en promouvant un modèle d'agriculture durable fondé sur l'agroforesterie. Elle vise à intensifier la production de cacao tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement. Cependant, sa mise en œuvre rencontre plusieurs défis majeurs, notamment la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir le plan d'action. Un autre obstacle clé est le manque de communication et de partage d'informations entre les parties prenantes, ce qui entrave la coordination et l'échange de bonnes pratiques.

Il est essentiel d'encourager une vision intégrée qui reconnaisse les forêts comme un atout majeur pour le développement durable et de promouvoir des approches multisectorielles. Le renforcement des capacités des acteurs locaux et des communautés est aussi crucial, en leur offrant des formations et des ressources pour favoriser leur participation active.

En parallèle, le Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Forests4Future) vise à relever les défis liés à la gouvernance pour la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers (FLR), la mise en place d'un système de contrôle de la légalité du bois et la réalisation des objectifs ambitieux de reboisement et de restauration de la couverture forestière.

8. Auto-évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles associées

58. Selon vous, quels sont les progrès de votre pays vers les cibles du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts, depuis son adoption en 2017 ?

	Atteint	En bonne voie	Quelques progrès	Pas de changement	Changement négatif	Sans objet
1.1 Superficie des forêts		X				
1.2 Stock de carbone		X				
1.3 Mise en œuvre de la gestion durable des forêts			X			
1.4 Résilience et adaptation			X			
2.1 Extrême pauvreté des populations dépendantes des forêts						X
2.2 Accès au financement des petites entreprises forestières				X		
2.3 Sécurité alimentaire		X				
2.4 Contribution au développement social, économique et environnemental		X				
2.5 Contribution à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique		X				
3.1 Zones protégées		X				
3.2 Plans de gestion forestière à long terme			X			
3.3 Produits issus de forêts gérées durablement			X			
4.1 Mobilisation des ressources pour la gestion durable des forêts		X				
4.2 Augmentation du financement lié à la forêt		X				
4.3 Coopération et partenariats renforcés		X				
4.4 Stratégies de financement des forêts et accès au financement			X			
4.5 Informations relatives aux forêts			X			
5.1 Intégration des forêts dans les plans et stratégies nationaux		X				
5.2 Amélioration de l'application de la législation forestière et de la gouvernance		X				
5.3 Cohérence et coordination des politiques et des programmes		X				
5.4 Intégration des questions liées aux forêts dans l'aménagement du territoire			X			
6.3 Coordination et coopération intersectorielles		X				
6.4 Compréhension commune du concept d'ensembles d'indicateurs de gestion durable des forêts			X			
6.5 Renforcement de la participation des parties prenantes		X				

9. Contributions nationales volontaires

59. Votre gouvernement a-t-il annoncé des contributions nationales volontaires (CNV) en rapport avec les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ?

Oui

60. Si oui, veuillez fournir une brève description, y compris des informations sur les délais et les progrès accomplis jusqu'au présent moment. Si votre gouvernement a annoncé plus d'une contribution nationale volontaire, veuillez cliquer sur « Ajouter une autre contribution ». (Veuillez en ajouter au maximum dix))

Description concise :

Restauration du couvert forestier en 2023:

Le pays entend porter son couvert forestier à 6,5 millions d'hectares d'ici à 2030. Et pour y arriver, il a décidé de reboiser 100 000 hectares chaque année. Un budget de 600 milliards de FCFA a été alloué au reboisement. Aussi, le reboisement compensatoire est réalisé en compensation des prélèvements effectués ou de tout autre défrichement ;

Les objectifs du reboisement sont multiples et font partie intégrante de l'aménagement d'un espace ou d'une forêt. Les reboisements sont divisés en trois grandes catégories ; ceux réalisés dans les forêts classées par la SODEFOR, les plantations réalisées par les exploitants forestiers (reboisement compensatoire) et les plantations privées (particuliers, industriels, groupes, société civile, etc.).

Les progrès réalisés à ce jour :

- 33 774 ha réalisés par les Direction Régionale des eaux et Forêts (DREF) dont:

176 ha forêts urbaines et péri-urbaines créées

437 ha de forêts privées et communautaires créées

17 371 ha reboisées

12 371 ha de parcelles agroforestières

3 418 ha reboisée avec implication des établissements scolaires

- 5537 ha SODEFOR dont:

1814 ha de plantations industrielles;

1323 ha complantation/ Taungya

100 ha plantations industrielles projet SUCRIVOIRE

500 ha de plantations de reconversion à basse densité projet NESTLE

1800 ha plantations de reconversion à haute densité convention de partenariat.

- 3311ha par les projets dont:

530 ha reboisée dans le cadre du PASPREF

159 ha dans le cadre du PIDACC

2585 ha reboisée dans le cadre du PIF 2

37 ha reboisée dans le cadre du projet 1 école, 5ha de forêts

- 3700 ha reboisements compensatoires.

- Initiative Cacao-Forêt (ICF) :

Parcelle reboisée (hectare) Parcelle agroforestière (hectare)

Année MINEF Entreprises du Cacao et du Chocolat

2020 30 000 11 750 104 000

2021 0 22 000 193 395

2022 89 783 0 336 347

2023 92 905 0 114 213

2024 62 560 0 En cours de consolidation

Total 275 248 33 750 747 955

Cette action contribue à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts :

Cette action contribue également à la réalisation des cibles des ODD suivantes :

Description concise :

1 jour 50 millions d'arbres plantés.

L'opération planting d'arbre est un rendez-vous annuel de célébration de l'arbre et de la forêt ivoirienne en pleine reconstitution. La population dans toute sa diversité doit planter chacun ou chacune un arbre afin que l'objectif de 50 millions d'arbres soit atteint d'ici à la fin d'année 2021.

Ces opérations visent ainsi à inculquer aux populations une conscience environnementale afin de relever pour les 10 prochaines années, le défi de reboiser chaque année environ 300 000 ha de forêts dégradées. Et d'affirmer que « la gouvernance forestière accorde une place majeure à l'agroforesterie et au reboisement ». Conscient du rôle moteur de la forêt dans le secteur écologique et socio-économique, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté une politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension de la forêt, d'un coût de plus de 600 milliards de FCFA. L'objectif étant de restaurer 20% du couvert forestier ivoirien d'ici à 2030.

Les progrès réalisés à ce jour :

Plus de 28,5 millions d'arbres ont été plantés de juin à octobre 2021 dans la forêt d'Anguédédou (Anyama).

L'année 2021 a été marquée par une opération "Un jour 50 millions d'arbres". Cette vaste opération a démarré le 1er juin sans interruption sur toute l'étendue du territoire national. Le bilan partiel indiquait que 28 538 234 arbres ont été plantés, soit un taux de réalisation de 57,08%.

Cette action contribue à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts :

Cette action contribue également à la réalisation des cibles des ODD suivantes :

10. Autres questions : Égalité entre les hommes et les femmes

61. Depuis 2020, votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui

62. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'objectif des mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur forestier :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Accès effectif des femmes au contrôle et à l'utilisation des ressources forestières

Participation effective des femmes à la prise de décision au niveau du ménage et de la communauté

Participation et représentation effectives des femmes dans les institutions de gestion forestière

63. Veuillez fournir une brève description des actions entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur forestier :

Le Ministère des Eaux et Forêts accorde une place de choix à la promotion du genre :

- En mars 2024, l'atelier national de validation

de l'audit genre du ministère des eaux et forêts a eu lieu à seen hôtel abidjan plateau;

- Le lundi 29 Avril 2024, la Master Class organisée par la cellule genre du Ministère à la salle de conférence de la CAISTAB

Abidjan-Plateau sous le thème : Comment concilier vies professionnelles, vie sociale et familiale ?

- Du jeudi 17 octobre au vendredi 18 octobre

2024, le Ministre, a validé et soutenu la participation de la cellule genre de son Ministère à la 2ème édition de la journée carrière pour l'orientation des étudiantes vers les métiers des Forces de Défense et de Sécurité à l'UFR des Sciences Politiques Administratives et Juridiques de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody en présence de plusieurs personnalités civiles et militaires. Cette journée carrière a été organisée par la Coordination Africaine des Droits de l'Homme pour les Armées (CADHA), avec l'appui technique et financier de la Fondation Allemande Friedrich Naumann, de la Mairie de la Commune de Cocody et en collaboration avec les Cellules Genre des différents Grands Commandements des Forces de Défense et de Sécurité.

- Le mardi 26 novembre 2024, le Ministre des Eaux et Forêts a reçu les auditrices, formées en leadership féminin au cours d'une cérémonie, organisée à la salle de conférence du 22ème étage de l'immeuble postel 2001, Abidjan-Plateau.

Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, s'est félicité, du parcours remarquable de 23 récipiendaires, agents de son département ministériel.

- Le vendredi 2 mai 2025, une Master class organisée par la cellule genre du Ministère des Eaux et Forêts, a eu lieu à l'auditorium du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. Cette Master class avait pour thème :

Evolution socio-professionnelle de la femme : Défis, Opportunités et Impact du leadership féminin pour briser le plafond de verre.

11. Autres questions : Journée internationale des forêts

64. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour célébrer la Journée Internationale des Forêts ?

(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Activités culturelles (par exemple, art, musique, cinéma et théâtre)

Activités éducatives (par exemple, ateliers et symposiums)

Activités médiatiques (par exemple, journaux, magazines, télévision et radio)

Activités liées aux médias sociaux

65. Veuillez fournir jusqu'à trois exemples d'actions menées dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts depuis 2020. Si possible, veuillez inclure un lien hypertexte vers la documentation pertinente.

Action de la Journée internationale des forêts :

1- Organisation de l'édition 2024 de la Journée Internationale des Forêts (JIF-2024) sous le thème « Forêts et innovations »

La Journée Internationale des Forêts a été instituée par les Nations Unies chaque 21 mars.

Pour l'édition 2024, qui avait pour thème « Les forêts et l'innovation : de nouvelles solutions pour un monde meilleur », outre le message du Gouvernement, délivré par Monsieur le Ministre le 20 mars 2024, le jeudi 21 mars 2024, la célébration effective de la Journée Internationale des Forêts a été marquée par un panel de haut niveau et une exposition de solutions

technologiques développées par des start-up ivoiriennes en faveur de la forêt.

Ces activités ont eu lieu en présence de Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, de Monsieur Alain Richard Donwahi, Président de la COP 15, de plusieurs Ambassadeurs, acteurs et partenaires de la gestion forestière et de la population, environ 182 participants.

Cette journée a été l'occasion de mettre en exergue les innovations remarquables en matière de gouvernance forestière, de technologie, de mécanisme de financements innovants et de bénéfices aux communautés.

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Action de la Journée internationale des forêts :

Journée internationale des forêts, édition 2023 avait pour thème: " les forêts et la santé".

Le Ministère des Eaux et Forêts entend donner un signal fort quant à la volonté du Gouvernement à relever le défis de préservation et de la reconstitution du couvert forestier.

Ainsi, un plan d'actions prioritaire triennale de reboisement prévoit de réaliser de manière efficiente 300 000 hectares de forêt d'ici 2025.

Lien hypertexte :

https://www.koaci.com/article/2023/03/21/cote-divoire/societe/cote-divoire-journee-internationale-des-forets-et-celle-mondiale-de-leau-des-actions-vigoureuses-annoncees-contre-lorpaillage-clandestin_168024.html

Action de la Journée internationale des forêts :

L'Édition 2022 de la Journée Internationale des Forêts a pour thème : « Les Forêts, une Production et une Consommation Durables ». nous devons tirer profit des forêts par leur exploitation efficace et par le développement de l'industrie du bois, sans porter préjudice à notre environnement. Dans cette perspective, il importe de mettre à contribution les nouvelles technologies pour améliorer le rendement de la chaîne de valeur afin d'obtenir des produits qui répondent aux besoins du consommateur.

Lien hypertexte :

<https://www.gouv.ci/doc/1647946006JOURNEE-INTERNATIONALE-DES-FORETS-ET-JOURNEE-MONDIALE-DE-L-EAU-EDITIONS-2022.pdf>

12. Exemples de réussite

66. Depuis 2020, votre pays a-t-il des exemples de réussite concernant la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 ?

Oui

67. Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève description, accompagnée de références (telles que des liens hypertexte, des publications et/ou des articles), montrant comment l'action a contribué à la réalisation des objectifs et des cibles.

Vous pouvez fournir jusqu'à trois exemples de réussite en cliquant sur « Ajouter un autre exemple de réussite ».

Titre :

Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF)

Brève description :

Le Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF) vise à accroître le couvert forestier de la Côte d'Ivoire, en préservant, réhabilitant et étendant les forêts. Ce projet s'inscrit dans la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) qui a pour objectif de reconstituer le couvert forestier à 20% d'ici 2040 et de lutter contre les effets du changement climatique.

Principaux résultats obtenus :

En 2024, les résultats obtenus sont:

- Reboisement de 69,77 ha dans les Directions Régionales de Yamoussoukro (25 ha), de Korhogo (24,77 ha) et de Dimbokro (20 ha) ;
- Reboisement de 65,23 ha pour les projets REFOSACI (15 ha), projet 1 école 5ha (23,73 ha), projet 1 village 5ha (20 ha) et projet muraille verte (6,5 ha) ;
- Réalisation de 06 missions de suivi-évaluation des différents reboisements réalisés dans 10 DREF abritant ces reboisements ;
- Entretien des 658 ha reboisements réalisés en 2023.

Les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts abordés :

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.4
- 6.5
- 6.1
- 6.2
- 6.3

Lien hypertexte :

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12773&d=5

Titre :

Initiative Cacao-forêt (ICF)

Brève description :

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est un partenariat conjoint des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et de 35 entreprises du secteur du cacao et du chocolat représentant 85% du commerce mondial du cacao, visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats 2024 sont par domaine d'intervention et indicateurs clés:

*** Reboisement & restauration forestière:**

- 5 000 ha restaurés dans les forêts classées
- 727 ha restaurés en zones rurales et d'approvisionnement
- 31 160 ha reboisés au total (dont 16 681 ha en forêts classées)
- 2 265 155 arbres plantés (dont 265 155 par les entreprises)

*** Agroforesterie:**

- 251 755 ha convertis en systèmes agroforestiers par les entreprises
- 40 000 ha convertis selon la norme ARS 1000 par les structures publiques
- 7 678 723 arbres multi-usages plantés dans les exploitations
- 660 077 arbres plantés hors exploitations

*** Appui aux producteurs:**

- 735 148 producteurs formés
- 201 309 personnes appuyées dans la diversification des revenus
- 461 910 bénéficiaires d'un appui pour l'épargne et l'accès au financement
- 237 511 membres actifs dans les groupes d'épargne communautaire (VSLA)

*** Inclusion sociale:**

- 171 496 femmes impliquées dans des initiatives d'autonomisation
- 30 675 jeunes impliqués dans des activités structurantes
- 83 904 bénéficiaires de paiements pour services environnementaux (PSE), dont 31 717 nouveaux

*** Traçabilité et conformité réglementaire:**

- 1 016 739 exploitations géolocalisées
- 2,7 millions d'hectares cartographiés
- 91 % du cacao sourcé directement traçable
- 78 % des coopératives certifiées connectées au SNTC

*** Surveillance forestière:**

- SNSF déployé dans 12 régions forestières
- 1 189 alertes vérifiées
- 3 539 missions de terrain effectuées
- 200 agents formés (QGIS, SNAP)
- 300 équipements numériques distribués

*** Financement climatique & durable:**

- 500 millions USD pour la Facilité Verte annoncée à la COP29
- 29 milliards FCFA mobilisés via LOCAL Plus
- Soutiens complémentaires du FIDA, de la BEI, et de COFINA

*** Projets emblématiques:**

- PROMIRE : 3 448 ha convertis en agroforêts (dont 2 054 ha portés par des femmes)
- SCAFRA (La Mé) : développement d'activités maraîchères, fruitières et avicoles
- Karidja (Haut-Sassandra) : restauration de 100 000 ha pour éviter 1 Mt CO₂/an via Verra

*** Gouvernance et sensibilisation communautaire:**

- Plus de 2 100 personnes impliquées dans les campagnes de sensibilisation .

Les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts abordés :

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.1
- 6.2
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Titre :

Programme d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).

Brève description :

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2) est un projet du Gouvernement Ivoirien conduit par le Ministère des Eaux et Forêts et financé par la Banque mondiale. Entré en vigueur en 2022 pour une durée de 7 ans, il a pour objectif de conserver et augmenter le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

Principaux résultats obtenus :

Parmi les résultats obtenus, il y a :

- 5000 agriculteurs (chef d'exploitation) ont été recensés dans les trois (03) agro-forêts des Rapides Grah, de la Haute Dodo et de Scio;
- 05 études faune et 05 études flore ont été réalisées dans les forêts C4 de Kobo, Matiamba, Loho, Pyerrhé et Haut Bandama ;
- 07 cartes d'occupations ont été réalisées dans les forêts C4 de Kobo, Matiamba, Loho, Pyerrhé, Haut Bandama, N'Zi Supérieur et Bandama Supérieur ;
- 2530 personnes dont 1975 femmes et 555 hommes ont bénéficié d'activités alternatives génératrices de revenus dans les FC C3 ;
- 191 personnes dont 33 femmes ont été formées à l'agroforesterie dans le cadre des visites d'échange réalisée dans les plantations modèles (Beki et Azaguié) ;
- 1303 bénéficiaires de microprojets avec des moyens de subsistance améliorés ont été touchés en 2024 dont 819 femmes et 484 hommes ;
- 2500 ha correspondant à la situation / superficie des zones représentant des signes d'activités illégales ont été identifiés (récupéré puisqu'elle ne représentant plus de zones illégales);
- 21 605 ha ont été placés sous protection renforcées dans PN du Mont Peko, Réserve naturelle de Mabi Yaya, PNT et Réserve du N'Zo;
- 1 PAG (plan d'aménagement et de gestion) de Mont Péko validé ;
- 3733 hectares ont été reboisés dans cinq (05) FC de catégorie 4 dont 2 872 ha en bois d'œuvre et 861 ha en bois énergie notamment (430ha à Pierrhé, 668ha à Matiamba, 1 774 ha à Laka, 417 ha à Ahua et 444 ha à Loho);
- 439 personnes dont 175 femmes ont bénéficié de contrats de performance dans cinq (05) FC C4 (Pierrhé, Matiamba, Laka, Ahua et 444 ha à Loho) ;
- 1 convention a été signée avec une association de femme (MALEBI) portant sur quatre (04) FC C4 (Ahua, Laka, Fetekro et Matiamba);
- 30 tricycles ont été acquis dont 15 ont été distribués aux contractants de reboisement et 15 en cours de distribution aux associations de femmes.

Les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts abordés :

- 1.1
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 4.1
- 4.2
- 4.3
- 4.4
- 4.5
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.2
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Lien hypertexte :

https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/chroniques_new.pdf

Veillez examiner vos réponses. Cliquez sur le bouton bleu ci-dessous pour télécharger une copie PDF de votre rapport.

Si vous souhaitez apporter des modifications, faites défiler la page jusqu'en bas et cliquez sur le bouton « Précédent » pour revenir au navigateur de section. Pour continuer à soumettre votre rapport, cliquez sur « Télécharger et soumettre » en bas de la page.

Veillez télécharger la lettre d'accompagnement signée indiquant qu'il s'agit de la soumission officielle du rapport du FNUF pour votre pays.

La lettre d'accompagnement doit comporter un en-tête officiel avec le nom complet du pays, du ministère et/ou de l'institution, l'adresse postale et électronique (courriel), le numéro de téléphone et la signature d'un haut fonctionnaire national autorisé. La taille de la lettre d'accompagnement ne doit pas dépasser 2 Mo.

Cette étape est obligatoire.

[2025 LETTRE DE SOUMISSION RAPPORT CÔTE D'IVOIRE POUR LE FNUF.pdf](#)

Veillez indiquer la date de soumission du rapport national :
(JJ/MM/AAAA)

30/06/2025

En cliquant sur SOUMETTRE au bas de cette page, vous certifiez que votre rapport est complet. Cette action est définitive et ne peut être annulée.

Nous vous remercions !

Merci d'avoir soumis le rapport national volontaire au FNUF. Vous devriez recevoir un courriel contenant une copie PDF de votre rapport.

En cas de problème, veuillez contacter Mme Nadine Souto (nadine.souto@un.org) et M. Tomasz Juszcak (juszczakt@un.org) au secrétariat du FNUF.